

# ENSEMBLE

## LE GRAND DÉBAT... MACRON CHEF D'ORCHESTRE!!!

TOUS EN CHOEUR!!



2	Édito	Jean Jousseau
3	Pôle économique Cgt	
4	Le mystère des Gilerts jaunes	A. Kolar
5	Avoir le cul entre deux chaises	B. Engasser
6	Continuons le combat	A. Relave
7-8	Printemps 2019	J. Jousseau
9	Le ferroviaire	Cheminots Cgt
10	Où va votre argent ?	
11	Fiscalité	S. Crépel
12	Liberté de manifester	Syndicat Magistrature
13	Loi liberticide	Cgt
14	Notre cœur	Dr. P. Assyag
15	Grand débat à Tartas	G. Delmas
16	Arrêtez de taxer les retraités	G. Le Puill
17	Retraites, le chambardement	Le Duigou
18-23	Échos des sections Femmes et métiers du Livre	Ihs du Livre
24	"Le Navarre"	M. Lecomte

### Rédaction et administration

263, rue de Paris  
93514 Montreuil Cedex

**Directeur de la Publication**  
René Mahaud

**Responsable rédaction et fabrication**  
Michel Burguière

**Comité de rédaction**  
Michel Burguière, Lionel Duquenne,  
Jean-Pierre Ghiotto, Jean Jousseau,  
Andrée Kolar, Daniel Muller, José Nuevo.

**Imprimerie Hélio-Corbeil**  
4, bd Créte - 91100 Corbeil-Essonnes

ISSN : 12594245 - CPPAP : 1217 S 07110

Travail exécuté par des  
ouvriers syndiqués  
à la Filpac-Cgt



Jean JOUSSEAU  
Bureau de l'Ufr

# La CGT œuvre à la transformation sociale...

*La CGT œuvre à la transformation sociale, pour une société juste et un monde de paix, pour un modèle social construit avec les femmes et les hommes, conquis par les luttes et la satisfaction des revendications, tant celles du quotidien que celles portant sur la nature même de notre société. La CGT est l'outil qui permet aux travailleurs, aux privés d'emploi et aux retraités, par leurs interventions, de gagner le progrès social pour vivre dignement et pleinement des fruits de leur travail.*

*Alors à ce stade de ce rapport une question s'impose : que faire ?*

*Plus je réfléchis à cette question, à mon engagement syndical, plus je me dis, suis-je le seul à me poser des tonnes de questions auxquelles je ne trouve pas toutes les réponses ?*

*Alors permettez-moi de vous faire partager certaines de mes questions :*

- À quoi servons nous ?
- Sommes-nous encore utiles et à qui ?
- Sommes-nous audibles ?
- Nos combats sont-ils légitimes ?
- D'ailleurs, quels sont nos combats et pour qui combattons-nous et dans quel but ?
- Sommes-nous si peu à défendre la notion d'épanouissement au travail ?
- Sommes-nous les seuls à prétendre que l'égalité doit être la norme et que tout ce qui n'est pas égalité est illégalité ?
- Pourquoi avons-nous l'impression d'être trop peu à revendiquer que les richesses créées doivent être mieux réparties alors que nous devrions tous l'exiger, cette répartition des richesses ?
- Pourquoi ai-je l'impression d'être à contre-courant alors que je dis que l'humain doit être au centre de toute organisation, qu'elle soit politique, associative ou de travail ?
- Nous sommes pour l'égalité mais comment nous y prenons-nous dans une société qui cultive la différence de l'autre et les inégalités ?
- Que mettons-nous derrière cette notion d'égalité ?

*Est-ce que la réponse à ces questions implique de s'inscrire dans une démarche stratégique de convergences et de rassemblement, d'actions des salariés par la grève solidaire, voire la grève générale décidée par les salariés ? L'urgence est-elle de résister ? De résister aux valeurs mortifères, à la xénophobie, aux discriminations et aux racismes ; de résister à la casse sociale et aux inégalités ; de résister à la guerre, aux terrorismes et à l'instrumentalisation des terrorismes ; de résister au désastre écologique ?*

*Mais résister suffit-il ? Des perspectives ne sont-elles pas nécessaires, n'impliquent-elles pas des ruptures, et d'abord une rupture avec un monde inacceptable ? Une prise de conscience d'ampleur ne s'impose-t-elle pas ? Un projet de société pour les salariés, les retraités, pour nos enfants, nos petits-enfants, n'est-il pas indispensable ? Un projet d'émancipation ne doit-il pas être porté par les repères revendicatifs de la CGT votés dans nos congrès ? Mais pour résister, ne faut-il pas un projet alternatif et crédible ? Un printemps 2019 aux couleurs revendicatives !*

## Chiffres du chômage 2018 : derrière la prétendue baisse, la réalité des radiations et de la précarité février 2019

*La Dares et Pôle Emploi viennent de publier les chiffres du chômage pour 2018.*

Déjà, certains se réjouissent et clament bien fort que la bataille contre le chômage est en train d'être gagnée grâce à la politique mise en place par le gouvernement, pour la satisfaction des plus riches.

Avant de se réjouir il est prudent d'y regarder de façon plus précise.

Effectivement les chiffres de Pôle Emploi indiquent que le nombre de chômeurs catégorie A qui s'établissait à 3469200 chômeurs en 2017 passe à 3418600 en 2018 soit moins 50600 personnes et moins 1,45%. À cette vitesse, on peut espérer l'éradication du chômage dans soixante-deux ans. Cela tempère de manière importante la satisfaction de ceux qui crient victoire.

Il convient aussi de comprendre les raisons de ces résultats : sont-ils obtenus par la reprise du travail des chômeurs ou pour d'autres raisons ?

L'étude de Pôle emploi indique que : le nombre moyen des sorties pour les catégories A - B - C au quatrième trimestre 2018 est due pour 51,9% des cas :

- à une cessation d'inscription pour défaut d'actualisation pour 227400 personnes soit 43,6% + 5,1% en un an ;
- à une radiation administrative pour 43500 personnes soit 8,3% dont moins 5,2% en un an (chiffres donnés avant la mise en place de la toute nouvelle échelle de sanctions au 1<sup>er</sup> janvier 2019
- seules 107700 personnes sont sorties pour reprise de travail soit 20,6%, 1 personne sur 5. Il y a donc encore un long chemin pour que la principale raison de sortie du chômage soit la reprise du travail. Il est par ailleurs utile de rappeler qu'avec les mesures pour contrôler de manière plus que tatillonne les chômeurs misent en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et la volonté de leur imposer des contraintes inacceptables sous menace de ne plus les indemniser en cas de refus il est raisonnable de penser que les motifs de sortie de chômage majoritaires vont encore se renforcer.

Il convient aussi d'étudier l'évolution des autres catégories.

Pour la catégorie B, personnes ayant exercé une activité réduite de 78 heures maximum par mois, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi : le nombre de personnes concernées passe de 747400 en 2017 à 750200 soit plus 2800 et 0,4%.

Pour la catégorie C, personne ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures par mois, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi : le nombre de personnes concernées passe de 1404300 à 1436200 soit + 31900 et plus 2,3%.

Les 2 catégories d'activité réduite passent de 2151800 à 2186400 soit + 34600 personnes et + 1,6%.

Il est à noter que c'est encore un système discriminant pour les femmes qui représentent 56,7% du chômage des catégories B et C, avec l'impact que cela a sur la faiblesse des indemnités, les faibles salaires attachés au travail à temps partiel, les déroulements de carrière, l'incidence sur l'ouverture des droits et le montant des retraites.

Un autre élément à prendre en compte est que pour les catégories A, B et C le chômage longue durée augmente passant de 44,9% en 2017 à 47,2% en 2018. Près d'un chômeur sur deux l'est depuis plus d'un an. De plus « l'ancienneté moyenne » au chômage passe de 593 à 620 jours (1,70 an), +27 jours.

De ce fait, le nombre de chômeurs catégories A, B et C ne baisse plus que de 0,3% sur un an, au lieu du 1,45% de la catégorie A.

Cette augmentation du nombre de chômeur ayant une activité réduite renvoie au débat social qui traverse le pays. À quoi servirait une baisse du chômage si c'est pour qu'elle se traduise par une augmentation de la misère ? Depuis des années, les libéraux nous expliquent qu'il vaut mieux un petit boulot, mal payé, sans garanties sociales, que pas de travail du tout. Or, aujourd'hui le débat remet en cause cette théorie et montre l'exigence naturelle de pouvoir vivre décemment de son travail.

Les moyens existent. Par exemple le montant des dividendes versé par les entreprises du CAC 40 en 2018 pour l'exercice 2017 s'élève à 57,4 milliards d'euros, quand la rémunération moyenne des patrons du CAC 40 atteint 5 millions d'euros par an, soit plus de 280 années de Smic, en augmentation de 14%, la plus forte des dix dernières années. Il est plus que jamais urgent de casser cette spirale infernale de la financiarisation, qui montre une fois de plus qu'elle est inefficace économiquement, inacceptable socialement.

Le 5 février a été l'occasion de dire STOP et qu'il est temps de réorienter l'argent pour la satisfaction des besoins des populations dans le cadre d'un développement humain durable.■

### MALTRAITANCE DE PERSONNES ÂGÉES

La plupart des faits de maltraitance, par action, par omission, sont souvent mis sous silence. Les victimes n'osent pas se plaindre par peur, honte, découragement... La plupart des maltraitances surviennent au sein de la famille, et « on n'en parle pas ». Des situations qui se produisent au domicile ou en établissement. Un numéro d'appel national a été mis en place pour signaler les cas de maltraitance dont vous êtes victime ou témoin: le 3977

# Le mystère des gilets jaunes

Par Andrée KOLAR

## Que se passe-t-il en France depuis le 17 novembre 2018 ?

À l'annonce d'une augmentation de taxe sur les carburants, essence et fioul, sur tout le territoire, des populations en général paisibles, peu réactives aux grands mouvements politiques ou syndicaux, se sont levées contre le pouvoir, en arborant comme signe de reconnaissance le gilet jaune fluo obligatoire à bord de chaque voiture en circulation - à mettre en cas d'arrêt intempestif pour être vu dès qu'on met le pied sur la chaussée. Emblème pratique et tout trouvé.

### Pourquoi cette réaction soudaine et généralisée ?

C'est facile à comprendre dès que l'on a si peu que ce soit fait l'expérience de la vie dans les petites villes et, plus encore, de l'habitat disséminé dans les campagnes ; depuis des décennies les gouvernements successifs s'emploient à supprimer les liaisons ferrées telles que les TER, par exemple, sous prétexte d'une trop faible rentabilité. En négligeant cette vérité fondamentale : un service public, contrairement à une entreprise privée, n'est pas fondé pour rapporter du profit, mais pour satisfaire un besoin de base de la population. En agissant comme ils l'ont fait, les différents gouvernements ont rendu la voiture individuelle indispensable., sous peine de condamner les habitants des petites villes et des campagnes à vivre comme des assignés à résidence.

En augmentant encore les taxes, c'est ce que mettait en œuvre l'actuel gouvernement, consciemment ou non. Y avait-il seulement pensé ? Dans ce nid d'énarques, ce n'est pas sûr. Pas du tout. D'où la mobilisation spontanée, générale et fort explicable de gens qui, en cette période de bas salaires, se voyaient, si leur budget trop juste les empêchait, face aux prix d'usage d'une voiture, de conduire les enfants à l'école, d'aller à la pharmacie ou à La Poste, et même, tout simplement, souvent d'aller travailler.

Jusque là, rien que de très explicable. Où les points d'interrogation commencent à fleurir, c'est d'abord sur la durée. Un sursaut de colère, si violent soit-il, retombe presque toujours très vite s'il est livré à lui-même. Or le mouvement des gilets jaunes continue, presque mécaniquement, de se manifester chaque samedi. Avec le même souci d'investir coûte que coûte à Paris, les Champs-Élysées. Or les Champs-Élysées, ce n'est pas n'importe quoi. C'est la voie triomphale des vainqueurs. Et de vainqueurs qui représentent la victoire de l'ordre établi, quelle que soit sa nature. Pêle-mêle, les victoires des deux guerres mondiales, ce qui était tout à fait normal, mais également la défaite de 1940, avec les défilés des armées allemandes, et aussi, et ça doit donner à réfléchir à tous les progressistes, la manifestation gaulliste du 30 mai 1968 célébrant d'avance la victoire de l'ordre établi avant les événements de mai et le constat de Grenelle, avant l'élection de l'Assemblée nationale la plus à droite et la plus conservatrice que l'on ait vue depuis des décennies. Ce qui n'a pas empêché cette majorité inattendue de profiter des conquêtes sociales importantes, bien qu'insuffisantes, obtenus par ceux qui avaient lutté au printemps pour les obtenir. Avant que les nouveaux vainqueurs ne les envoient à nouveau jouer plus loin en les priant de laisser les gens sérieux s'occuper des affaires sérieuses. Ce n'est pas nouveau, piètre consolation !

Autre point d'interrogation concernant le mouvement des gilets jaunes : pourquoi cette obstination à vouloir, après

les Champs-Élysées, passer devant les lieux de pouvoir : Sénat et surtout Assemblée nationale ? D'après France Info, il y aurait même eu une tentative pour y pénétrer. Pourquoi ? En souvenir du 6 février 1934 ? À savoir, après enquête...

Enfin, bien que changeant plusieurs fois d'émetteur, que ce soit sur France 1, 2 ou 3 ou sur les trois chaînes d'information en continu, je n'ai toujours vu flotter que le drapeau tricolore, qui est là tout à fait à sa place, mais accompagné régulièrement des deux drapeaux des régions où s'activent des partis séparatistes : Bretagne et Corse. Chacun connaît la position des indépendantistes bretons pendant l'occupation, et en général les indépendantistes ne sont pas spécialement progressistes. Alors ? Il est vrai que j'y ai vu aussi une oriflamme avec deux lions couchés, qui pourraient représenter la Normandie, laquelle n'a jamais fait parler d'elle dans ce domaine. Est-ce une évocation de l'Europe des régimes. Mais enfin, pour des gens qui récusent toute récupération politique, ça interroge. D'autant plus que, dimanche dernier (17 février), on a vu, quelques minutes, trois drapeaux de la CGT. Quelques minutes puis ils ont sans doute été priés d'aller plus loin, ils sont apparus quelques secondes en milieu du défilé, et enfin, ils ont disparu. Comme, non loin, un manifestant qui arborait un drapeau rouge à l'effigie de Che Guevara. Volatilisé lui aussi... Cela donne à réfléchir. Car il n'y a pas que la durée du mouvement qui pose question, pour un mouvement « spontané ».

Samedi dernier 16 février, deux des manifestations et rassemblements qui se sont tenus à Paris avaient été déclarés, d'après le ministère de l'Intérieur. Mais déclaré par qui ? Comment le déclarant avait-il été chargé de cette mission ? Au nom de quel mouvement puisque, paraît-il, il est inorganisé ? Il y a tout de même bien des choses étranges dans cette affaire. Sans compter la mansuétude du gouvernement, beaucoup moins indulgent d'autres fois.

Je me souviens très bien du conflit du Parisien libéré, auquel j'ai participé autant que j'ai pu. Là, tout était déclaré, il y avait un service d'ordre CGT exemplaire, pas de casse de magasin, et pourtant cela n'a pas empêché les responsables dudit service d'ordre de passer au tribunal sous des motifs d'accusation discutables. Heureusement, le mot justice a eu quant même un sens, et cela n'a pas trop mal fini. Mais enfin, il y a bien, présentement, deux poids deux mesures.

Ce qui ne m'empêche pas de soutenir à fond la grande majorité des porteurs de gilets jaunes, ceux qui sont de bonne foi, excédés, tout en travaillant, d'avoir du mal à boucler le mois et qui se demandent si la situation ne va pas devenir pire !

Espérons pour eux que l'avenir leur sourira. ■

# Avoir le cul entre deux chaises... Ce n'est pas confortable !

Par Bernard ENGGASSER

**S**elon plusieurs commentateurs, une des causes qui ont nourri le mouvement des Gilets jaunes serait la défaillance des « corps intermédiaires ». Entendez par là les syndicats, les partis politiques, les associations...

Sans doute y a-t-il du vrai dans ce constat, mais encore faut-il connaître le rôle que l'on veut faire jouer à ces « corps intermédiaires ». Le mot intermédiaire est, selon les définitions du Larousse, la « personne qui s'entremet, qui sert de lien » ou « qui est entre-deux », ce qui trivialement pourrait s'identifier comme... avoir le cul entre deux chaises !

Dans la crise que nous vivons, Macron comme le Medef se satisferaient indéniablement de « corps intermédiaires » jouant essentiellement le rôle de tampon entre la montée des mécontentements et leur politique d'austérité.

On nous dit que la CFDT est devenue la première confédération syndicale dans le pays. On

sait bien qu'elle a la préférence du patronat comme de l'actuel pouvoir. Son implantation dans les entreprises est grandement facilitée, sinon sollicitée. Dans le paysage syndical, sa direction confédérale est particulièrement adulée par le pouvoir et les médias car elle joue le rôle de corps intermédiaire tel que ces derniers l'entendent.

Toutefois, il nous appartient de nous interroger sur l'érosion de nos forces, qu'on ne peut nier.

En 1970, au 75<sup>e</sup> anniversaire de la CGT, Benoît FRACHON disait : « La CGT est une vieille dame de soixante-quinze ans que tout le monde n'aime pas, mais que l'on est bien obligé de respecter. » En faisant abstraction de l'âge, pouvons-nous encore affirmer cela ?

Pour ma part, je pense que la CGT ne peut manquer de s'interroger sur ses défauts, en reconsidérant ses stratégies, en s'appuyant sur ses valeurs historiques : être un syndicalisme de classe et de masse,

indépendant, mais non neutre, tout en tenant compte des réalités d'aujourd'hui.

En mai, la CGT tiendra son congrès confédéral. Les retraités doivent prendre leur place dans les débats préparatoires, non pas comme donneurs de leçon au risque de s'enfermer dans une posture d'anciens combattants, mais avec ce que nous étions et ce que nous sommes aujourd'hui. Avec nos expériences, nos apports dans une société que nous voulons *multigénérationnelle, libre et solidaire*. ■



## Bas salaires : ce n'est pas la faute aux immigrés

Chronique économique de Pierre Ivorra *l'Humanité* mercredi 27 Février 2019.

L'idée est assez répandue : l'immigration contribuerait à tirer les salaires vers le bas. L'assertion est assez étonnante quand on sait que seulement 6% des actifs sont étrangers et qu'ils sont davantage représentés au sein de catégories sociales qui ne sont pas forcément les plus mal payées parmi les mal payées : les ouvriers particulièrement, au sein desquels ils représentent 10% des effectifs. Ils constituent aussi, de manière plus surprenante, 9% des commerçants, artisans et chefs d'entreprise. Mais, derrière sa fausse évidence, l'idée tend à occulter une réalité bien plus importante.

Si la France est devenue un pays de bas salaires, surtout dans les services, ce n'est pas la faute de l'immigré du coin, cela tient à des politiques délibérées conduites depuis des décennies par des gouvernements de droite et du Parti socialiste qui visent à baisser le coût du travail, avec l'illusion que cela pourrait rendre le pays plus performant dans certaines productions et activités de basse ou de moyenne gamme. Depuis le début des années 1990, d'une alternance à l'autre, c'est à qui, au sein des ministères, sous la pression du Medef et du CAC 40, fera le plus de zèle pour alléger les cotisations patronales, particulièrement sur les bas salaires. En 2013, François Hollande a instauré le Cice sous forme d'un crédit d'impôt calculé en pourcentage des rémunérations n'excédant pas 2,5 fois le Smic, soit 4% en 2013, 6% de 2014 à 2016, 7% en 2017 et enfin 6% en 2018. En 2015, le pacte de responsabilité a réduit le taux de cotisations d'allocations familiales de 1,8 point en dessous de 1,6 Smic. Cette baisse a été étendue jusqu'à 3,5 Smic à partir du 1<sup>er</sup> avril 2016. Fin 2019, on devrait même aboutir à cette situation complètement folle : les entreprises ne devraient plus payer de cotisations sociales au niveau du Smic.

Le patronat ne versera plus un sou à la Sécurité sociale pour des salariés qui comptent parmi ceux ayant le plus besoin de protection sociale ! Les patrons ont donc tout intérêt à se spécialiser dans des activités pour lesquelles ils seront exonérés de cotisations. Résultat : la France compte une forte proportion de salariés payés au Smic : 11% exactement.

En vérité, en tentant de pointer le doigt et les colères vers les immigrés, libéraux et populistes d'extrême droite entendent dissimuler que l'austérité salariale ne bénéficie qu'à une seule catégorie sociale : les actionnaires du CAC 40.

Entre salaires et dividendes, il faut choisir. C'est le coût de la finance qu'il faut réduire, c'est lui qui plombe l'emploi et fait pression sur les salaires.

# Continuer le combat

Par Aimé RELAVE (Administrateur honoraire CNAVTS)

Une des caractéristiques du mouvement revendicatif qui marque la période actuelle tient selon les observateurs, à l'importance du nombre de retraités dans cet engagement.

Les retraités sont devenus, pour un très grand nombre d'entre eux, des acteurs permanents et indispensables de la révolte pour la défense du pouvoir d'achat et pour plus de justice sociale.

Comment pourrait-il en être autrement ? Au terme d'une vie de travail, dans des conditions souvent difficiles.

**M**obilisés avec l'UCR-CGT et d'autres syndicats et associations le 31 janvier, puis à l'appel de la CGT et de leurs camarades actifs le 5 Février dernier, sans oublier une présence constante depuis trois mois sur les rond-points, les retraités sont devenus, pour un très grand nombre d'entre eux, des acteurs permanents et indispensables dans la révolte pour la défense du pouvoir d'achat et pour plus de justice sociale.

Comment pourrait-il en être autrement. Au terme d'une vie de travail, dans des conditions souvent difficiles les retraités n'entendent pas voir leur échapper les droits ardemment maintenus ou conquis sur le capital. A commencer par celui qui est peut-être le plus précieux d'entre eux la Sécurité sociale.

Aux côtés de principes aussi progressistes que fondamentaux tels l'universalité du système et sa gestion par les représentants élus des salariés, le financement du système par le salaire socialisé et la contribution de l'entreprise devaient assurer la pérennité et le développement du système. C'était à la fois garantir ses ressources et faire des salariés, créateurs des richesses produites, des gestionnaires vigilants et attentifs aux besoins des prestataires « *Faire appel au budget de l'État c'est inévitablement subordonner l'efficacité de la politique sociale à des considérations purement financières qui risqueraient de paralyser dans l'avenir, les efforts accomplis* », avait écrit Ambroise Croizat, en même temps qu'il envisageait une prise en charge complète des soins de santé par l'organisme.

Juste prémonition... Aujourd'hui les salariés n'ont plus droit à la parole dans la gestion du système. Les cotisations du patronat sont devenues inversement proportionnelles à la courbe de ses profits, la Sécurité sociale voit ses ressources asséchées et le Gouvernement se prétend bon gestionnaire en mettant en avant la résorption d'un prétendu déficit à travers une réduction drastique des remboursements prestations, allocations et pensions. La revalorisation de 0,30 % des pensions vieillesse et invalidité, pour cette année constitue une expression concrète de ce bouleversement antisocial. Sans oublier les manipulations sur la CSG. dont les entreprises sont exonérées, et les salariés et retraités les bailleurs de fonds à près de 90 %.

Élément tout aussi indispensable dans les ressources des retraités, les retraites complémentaires Agirc-Arrco ne sont pas à oublier dans ce triste constat : une revalorisation

insignifiante en novembre dernier, après des années de disette, et la fusion des deux régimes depuis le début de l'année concrétisent la nocivité d'accords paritaires que la Cgt a combattus et qui permettent au patronat de dicter sa loi dans ces régimes.

Sans manquer de souligner, en prolongement, que la disparition de l'autonomie de l'Agirc laisse mal augurer de la pérennité de la classification Cadre dans les futures négociations conventionnelles.

Dans ce contexte de restriction de la Sécurité sociale la complémentaire santé devient une obligation face au risque. La aussi la pression patronale ne manque pas de peser :

D'abord avec les compagnies d'assurances toujours à l'affût d'un profit. Par le biais aussi de la Prévoyance où les Groupes de protection sociale – GPS à gestion paritaire se mènent une lutte sans merci, s'absorbant entre eux et sont devenus de gigantesques pôles financiers au sein desquels se côtoient régimes de retraites complémentaires obligatoires, mais aussi, produits par capitalisation et épargne individuelle.

Quand à la Mutualité, confrontée aux directives européennes qui ont conduit à des regroupements et à la disparition de mutuelles d'entreprises à caractère démocratique elle a pour sa part, bien des difficultés à assurer sa mission initiale de solidarité et d'indépendance face aux décisions du Pouvoir politique.

Il découle de cet ensemble une situation particulièrement préjudiciable pour les retraités souvent confrontés à des difficultés pécuniaires. Pour certains, le droit à la santé proclamé dans la Constitution est loin d'être une réalité.

Comment, dans un tel contexte, le monde de la retraite ne serait-il pas au front des luttes. Aux cotés de ceux qui créent les richesses dans l'entreprise et en revendiquent légitimement une plus juste répartition.

Notre mobilisation n'est pas le fruit du hasard. Elle est le résultat des multiples initiatives menées sur les marchés, dans des rencontres de quartiers, pour informer, mobiliser en montrant que d'autres mesures plus en conformité avec nos besoins peuvent être décidées. Que la justice sociale ne peut plus être un leurre et que les tenants de la fortune ne doivent plus être des privilégiés. C'est ce travail de longue haleine menée par l'UCR-CGT, avec d'autres, qu'il faut aujourd'hui continuer et développer.

**ENSEMBLE faisons de la nouvelle année une étape décisive pour nos droits. ■ A. R.**

## UN APERÇU DE LA CULTURE DE NOS ADOS !

Quel est le plus grand navigateur au monde ? – Internet Explorer !

Quelle est la capitale de Taiwan ? – Made In

# Un printemps 2019 aux couleurs revendicatives !

Par Jean JOUSSEAUME



**D**epuis de nombreux mois, des suites de la bataille contre la loi Travail (et d'autres avant), la CGT a été à l'initiative et a impulsé des journées d'action.

Dès le mois d'octobre 2018, la CGT a décidé d'une journée de grève de vingt-quatre heures... à construire et à gagner ! Faut-il préciser que le mouvement des Gilets jaunes n'avait pas commencé ? Des Gilets jaunes composés entre autres de femmes et de retraités : nul n'avait imaginé l'émergence d'un mouvement né sur les réseaux sociaux pour grossir les rassemblements et exprimer, de façon diverse, sinon contradictoire – tout à l'image de ce qu'est la société –, un refus du mépris et une demande massive d'équité. Car comment ne pas reconnaître dans ce mouvement l'apport des luttes syndicales de ces dernières années ?

En effet, les mouvements sociaux de la CGT contre les lois Travail, ceux des retraités, dans nos professions de la Filpac (presse, papier, labeur, distribution, etc.), des cheminots, des gaziers-électriciens, des GDF, des équipes pluridisciplinaires des Ehpad et de la Santé en général, des gardiens de prison, des caissières de supermarché, des métallurgistes, des pompiers, des enseignants, des personnels Atoss (administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé et de service), des assistantes maternelles, des étudiants, des lycéens, des avocats, des élus locaux, etc., tout remonte à la surface et interpelle une grande majorité de salariés.

Songons à nous retraités qui avons réalisé, avec neuf organisations de retraités, pétitions, tracts, manifestations avec parfois le sentiment d'être peu efficaces. Le résultat n'est pas toujours immédiat ni visible,

mais retenons que rien dans nos actions n'aura été vain. L'abandon partiel de la hausse de la CSG pour les pensions de moins de 2000 euros reste à mettre à notre actif. Est-ce pour autant un tournant pour les salariés, pour les retraités ?

## Le fléau de l'assistantat !

Édouard Philippe, qui refuse en même temps le coup de pouce au Smic et le retour à l'ISF, et les annonces du Président et de son gouvernement ne suffisent pas pour répondre aux attentes exprimées par les populations, qu'elles soient actives ou retraitées, rurales ou urbaines, pendant que l'extrême droite, à l'affût, espère prospérer sur le terreau des colères populaires.

Les cadeaux aux plus fortunés et aux entreprises, les exonérations de cotisations sociales, payées par des politiques autoritaires contre les plus modestes : hausse de la CSG, gel des APL, retraites réajustées en dessous de l'inflation, blocage des salaires ; austérité généralisée. Les taxes à la consommation, comme la TVA, la taxe sur les carburants, sont des impôts totalement injustes pénalisant bien plus les plus pauvres que les riches. Mais, au-delà de la redistribution de richesses, c'est aussi la répartition de plus en plus inégalitaire des revenus entre salaires, pensions de retraite et profits qui sont mises en évidence. Sachant que les pensions de retraite n'ont été que très peu revalorisées depuis avril 2013 !

Ces cadeaux aux riches et aux entreprises font peser une lourde menace sur le modèle social français. En basculant le financement des caisses de protection sociale directement sur le budget de l'État (CSG), le risque est grand de voir ensuite le système raboté au nom des économies budgétaires et austéritaires.

## Notre pouvoir d'achat ?

La revalorisation de 0,3 % des pensions pour l'année 2019. L'inflation prévue par l'Insee devrait se situer autour de 1,8 %. Après une année blanche en 2018, c'est encore un nouveau coup porté au pouvoir d'achat des retraités. La perte se situera aux environs de 3,5 %.

Viennent s'y ajouter les conséquences de la loi Alimentation, en vigueur seulement depuis 1<sup>er</sup> février : les produits les plus consommés ont augmenté en moyenne de 4,2 % dans les hypermarchés et de 3,1 % en supermarchés. 7 foyers sur 10 sont impactés par cette hausse des prix. Cette loi gonfle artificiellement les marges de la grande distribution : tous les produits vendus jusqu'à présent à prix coûtant ont vu leur prix augmenter brutalement depuis que cette loi impose aux distributeurs une marge minimale de 10 % sur tous les produits alimentaires.

Ce n'est pas le grand débat de Macron du « cause toujours tu m'intéresses » qui répondra à la satisfaction de nos revendications ;

- la revalorisation des pensions et indexations sur les salaires ;
- la défense et le maintien des services publics de proximité ;
- la défense de la sécu, l'intégration de la perte d'autonomie à la sécu l'accès à la santé ;
- le maintien des régimes de retraite par répartition et des pensions de réversion.

Le gouvernement a en tête l'idée de substituer à nos pensions des allocations. Ces dernières n'évolueraient que par décisions arbitraires du gouvernement sans aucun lien avec l'évolution des salaires et le coût de la vie. Le 31 janvier 2019, les retraités étaient dans la rue pour défendre leur pouvoir d'achat et le système de retraite par répartition.

L'Ucr propose d'organiser le Printemps des retraités avec une nouvelle journée nationale de manifestations dans tous les départements et de mobilisation le jeudi 11 avril 2019.

**L'UFR-Filpac invite ses adhérents à participer aux manifestations locales de la Cgt ce jeudi 11 avril 2019.**

## Retraite par points

Macron voudrait imposer la retraite par points, aussi appelée Système universel par répartition et par points en remplacement de tous les systèmes actuels, qui s'appuient sur la Sécurité sociale. « Mêmes carrières, mêmes revenus, mêmes cotisations, mêmes retraites », a expliqué le haut-commissaire à la réforme des retraites Jean-Paul Delevoye. Chacun serait ►

seul avec sa situation personnelle. Ce serait la fin des droits collectifs, assurés par les cotisations des retraites et le financement intergénérationnel.

De nombreux retraités estiment qu'ils ne seront pas touchés. C'est une grave erreur ! En effet, comment croire que, une fois mis en place ce changement complet de financement des retraites, dans le public comme dans le privé, n'aurait pas d'impact sur les retraités actuels dont les pensions sont directement liées aux cotisations des actifs ?

Selon les évaluations de la CGT, le projet Macron-Delevoye est quasiment bouclé, la baisse des retraites serait de 20 % à 30 % et toucherait tous les retraités, du public comme du privé. Ce serait aussi la suppression ou la baisse des pensions de réversion nécessaires aux femmes retraitées.

Macron veut aller très vite. Le 21 janvier 2019, le gouvernement a entamé la dernière phase de concertation sur son projet. Il sera présenté au Parlement en juin 2019, pour une mise en place dès 2021.

**La CGT a décidé de tout mettre en œuvre pour bloquer ce recul de civilisation.**

**La concertation pour la destruction des 42 régimes de retraite n'est pas une option.**

**Jeunes et vieux, actifs et retraités, avec la CGT, nous pouvons faire reculer Macron !**

Un constat s'impose, Emmanuel Macron et ses alliés patronaux, financiers et ultra-riches sont décidés à imposer coûte que coûte une restructuration en profondeur de la société française (réforme de la fonction publique pour liquider celle-ci, des retraites, plan santé, réforme scolaire, réforme de l'assurance chômage, etc.). Un gouvernement qui applique une politique en faveur des plus aisés en opprimant les moins favorisés ou les démunis est un gouvernement d'opposition de classe. La lutte des classes existe bien toujours entre ceux qui vivent de leur travail et ceux qui s'enrichissent sur les travailleurs. Loin d'une notion dépassée, « l'opposition de classe » est une réalité qui structure le monde du travail et notre société.

## **Notre Sécurité sociale !**

L'accès aux soins est de plus en plus difficile et le système de santé est de plus en plus sous tension. L'augmentation du reste à charge

(RAC) supportée par les familles et les retraités illustre également, de la manière la plus concrète, le recul de notre Sécurité sociale par rapport à l'origine. C'est pourquoi il est indispensable de faire renaître une véritable Sécurité sociale solidaire, fondée sur le principe : que chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins, ce que porte la CGT.

Concernant le grand débat national initié par le gouvernement, la CGT refuse d'y contribuer sous les formes et avec les thèmes imposés par le pouvoir politique. Pour autant, nous disons « le véritable débat : on va se le faire ! ».

## **La lutte des classes existe toujours entre ceux qui vivent de leur travail et ceux qui s'enrichissent sur les travailleurs**

Nous devons démontrer aux salarié.e.s qu'il y a une autre voie, que le choix ne se résume pas, comme le répète les TF1, BFM et compagnie, à la politique néolibérale de Macron ou Merckel et à l'extrême droite.

Après les manifestations du 5 février, où le traitement par les médias a été des plus discrets, des rassemblements avec de nombreuses convergences entre salariés, retraités et privés d'emploi, entre Gilets rouges et Gilets jaunes ont lieu.

La CGT propose de faire du 19 mars (à la fin du grand débat national), à la suite d'un appel unitaire, une journée nationale d'action pour aller déposer nos cahiers d'expression populaire à Paris et dans chaque préfecture... mais cela n'aura de sens que si nous sommes en capacité d'en avoir des dizaines de milliers. L'objectif étant d'en recueillir 650000 sur tout le territoire.

**L'UFR-Filpac invite ses adhérents à participer à cette initiative Cgt, « le véritable débat : On va se le faire ! » : se rapprocher de vos unions locales.**

**Le capitalisme serait-il une escroquerie qui ne marche plus ?**

Depuis les révolutions industrielles

en Europe, le capitalisme à plus de deux siècles d'existence, ses représentants nous disent que c'est : l'efficacité économique, la liberté, la démocratie, c'est dans l'ordre naturel des choses, c'est efficace, un mode d'organisation indépassable.

Il a été contesté tout au long du vingtième siècle par les luttes sociales, par un socialisme d'État qui n'a pu le renverser. Depuis qu'il semble régner en maître sur la planète mondialisée, il ne convainc plus, à part ceux qui en profitent.

Les tentatives de régulation se sont toujours heurtées à la logique fondatrice de ce système : remettre en cause toutes les règles qu'on lui impose. Pour contrer toute contestation d'ampleur, pour pérenniser son existence, les capitalistes, avec leurs représentants, sont prêts à tout : promulguer des lois liberticides, s'il le faut dans l'absolu, avoir recours aux réactionnaires de tout poil, voire favoriser la mise en place de dictatures pour leurs intérêts mercantiles, fragilisant ainsi la paix et la sécurité en Europe et dans le monde.

Une crise sociale profonde, des exigences de justice sociale et de respect s'imposent. Cela exige une large mobilisation avec convergence des luttes.

Pour ces prochaines semaines et mois, un nouveau choc social se dessine, encore plus profond, pour les salariés, les retraités, y compris dans notre beau pays, où vont encore s'exacerber les inégalités, déjà partout croissantes. Face à celles-ci, il n'est plus possible de s'en remettre aux idées de conciliation dans la logique du capital. Il n'y a pas de fatalité, ni dans le succès ni dans l'échec. Dans le moyen terme, rien n'est joué. Une période, certes, de fortes contradictions structure le champ des possibles et confirme que l'avenir n'est pas pré-déterminé. Nous nous devons avec la Cgt d'affronter ce bouleversement des fondements de notre société pour préserver nos principes : solidarité, égalité, fraternité et liberté.

Ce sont toutes ces questions qui traverseront les prochains débats que nous nous devons d'engager avec les syndiqués, que ce soit au travers du document d'orientation du prochain **Congrès confédéral, qui se tiendra les 13 et 17 mai 2019 à Dijon, ou au prochain congrès de l'Union fédérale Filpac Cgt à La Motte-Beuvron les 24, 25 et 26 septembre 2019.** ■ J.J.

# Le ferroviaire

(Cheminots Cgt)

**L**e service public ferroviaire appartient à la nation, donc à nous tous, usagers et cheminots. N'en déplaise au président Macron, qui écoute, mais n'entend pas, il n'est pas la propriété exclusive de ceux qui dirigent le pays. Nous avons tous notre mot à dire. Ensemble, construisons une expression populaire forte pour le fer de demain et faisons-nous entendre!

Les salariés et, plus largement, l'ensemble de la population n'ont pas grand-chose à attendre du pseudo « débat national » en cours. Le Président persiste et signe. Il a un programme et il l'appliquera. Exit les légitimes revendications, l'exigence de justice sociale et fiscale, qui font s'exprimer la colère depuis des mois. Cette piteuse tentative d'enfumage ne vise en fait qu'à détourner l'attention afin d'occulter les vrais sujets de préoccupation des citoyens.

La CGT ne s'est pas laissé duper. Elle a déjà fait connaître ses exigences sur la nécessaire revalorisation du Smic, des salaires, pensions et minima sociaux, sur le rétablissement de l'ISF et une fiscalité plus juste incluant la baisse de la TVA sur les produits de première nécessité. Il en va de même pour l'avenir de la SNCF. La réforme du service public ferroviaire votée en juin 2018 repose elle aussi sur la stratégie de l'enfumage.

Cette tromperie aura bien des répercussions durables sur notre quotidien, que nous soyons cheminots ou bien usagers de la SNCF. Face à ce gouvernement, une démarche d'expression populaire doit s'élever.

Nous devons la construire tous ensemble, dans les territoires, dans les entreprises, en participant aux initiatives proposées par les unions locales et départementales et les syndicats de la CGT. Nos voix réunies dans un même élan se feront ainsi entendre.

Le Président de la République, le Medef, devront prendre acte de nos revendications.

**Des propositions viables et réalistes existent pour la défense et le développement de notre service public ferroviaire. Portons-les ensemble !**

## Pourquoi la SNCF doit garder un caractère public

*Le droit au transport est un support essentiel d'une liberté fondamentale des citoyens : celle de se déplacer.*

Garantir ce droit nécessite une approche multimodale dans laquelle le rail a toute sa place. Cela suppose une maîtrise publique cohérente visant à répondre aux besoins de transport exempte d'exigences de rentabilité financière. Seul l'intérêt général doit déterminer les choix d'organisation, d'investissements et de gestion des services publics.

Pour cela, le statut public de la SNCF doit être « sanctuarisé » par le retour à une entreprise publique unique et intégrée, sous la forme d'un établissement public industriel et commercial (Epic). C'est évidemment l'inverse que veulent faire le gouvernement et la direction SNCF en la transformant en société anonyme (SA) dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Cette mutation de son statut s'accompagnera alors d'un abandon des obligations et missions de service public.

Le groupe SNCF n'aura alors plus vocation à assurer la mobilité des usagers sur le territoire de façon équitable. Il répondra à des valeurs et exigences purement commerciales pour servir un objectif prioritaire de compétitivité, en s'adaptant pour cela aux impératifs de la concurrence.

Ces choix vont à l'encontre de l'intérêt général. En effet, la politique des transports est constitutive de l'aménagement du territoire, du développement économique et de la cohésion sociale et environnementale. Ce à quoi le service public SNCF contribue pleinement.

Il est donc dans l'intérêt de tous que le caractère public de la SNCF soit conforté et renforcé.

Les questions d'organisation du transport des marchandises ou des voyageurs relèvent de la responsabilité de l'État, celles de l'organisation du fonctionnement du système ferroviaire et de la production relèvent



bien de l'entreprise publique.

*Le service public ferroviaire, parce qu'il répond à l'intérêt général, n'est pas une activité comme les autres. Il ne peut donc être soumis aux lois du « marché ». Il ne peut pas lui être appliqué les règles des grands groupes privés, car il n'est « ?bénéficiaire? » que dès lors qu'il répond de manière fiable et efficace aux besoins des populations en tout point du territoire. Voilà pourquoi la SNCF doit donc rester 100 % publique !*

## Droit au transport pour tous !

*De plus en plus, les usagers sont confrontés à une tarification à deux vitesses qui accentue les inégalités.*

Or la tarification fait partie intégrante du droit au transport pour tous auquel doit répondre le service public ferroviaire. Il est donc impératif que les tarifs des billets SNCF s'élaborent sur les principes fondamentaux d'une égalité de traitement, mais aussi de solidarité et soient harmonisés sur l'ensemble du territoire.

Afin de permettre une égalité d'accès à tous les usagers, où qu'ils soient et quels que soient leurs revenus, la CGT revendique une diversification de l'offre ainsi qu'une tarification incitative et simplifiée, reposant sur les principes de service public. Elle préconise le retour du prix au kilomètre et l'abandon de la tarification de marché, l'amélioration des tarifs sociaux et l'instauration de la gratuité pour étudier ou rechercher un emploi.

Elle revendique aussi la mise en place d'un réseau de distribution accessible et varié répondant aux impératifs des usagers (guichet, borne de libre-service, ligne directe ou internet).

*Enfin, parce que le transport est une nécessité, la CGT milite pour l'application d'un taux de TVA à 5,5 % sur les billets, actuellement à 10 %.*

# Où va votre argent ?

**Grand débat national et pouvoir d'achat :**  
La CLCV propose la baisse de la TVA sur l'électricité et le gaz 04/02/2019

## Facture d'électricité : où va votre argent ?

Le régulateur de l'énergie a proposé une hausse de 6% des tarifs de l'électricité ...

Une hausse que la CLCV\* juge inadmissible si elle était actée dans les jours à venir. Les taxes pèsent de plus en plus sur la facture d'électricité.

Le point sur vos dépenses et votre consommation électrique.

Les dépenses énergétiques sont incontournables et pèsent lourdement dans le budget des ménages.

La CLCV prend acte des déclarations du Premier ministre et du ministre de l'Économie qui envisagent de baisser la TVA sur certains produits de première nécessité. Une réponse à l'attente forte manifestée par les citoyens. C'est pourquoi la CLCV propose une baisse de la TVA sur l'électricité et le gaz.

Pour être efficace dans l'intérêt du consommateur, une baisse de TVA doit s'appliquer sur des produits et des prix dont l'évolution est liée à une décision d'une autorité régulatrice. Ce qui est le cas avec la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) qui est appelée à fixer le prix du gaz et de l'électricité.

Compte tenu de la facture énergétique moyenne des ménages, une baisse de la TVA sur l'électricité et le gaz entraînent un gain de pouvoir d'achat de 200 à 300 euros par an.

De la même façon, les prix de l'eau, de l'assainissement ou du chauffage urbain, qui sont fixés en règle générale par les collectivités locales, pourraient se voir appliquer une telle démarche.

CLC\* (Consommation, logement et cadre de vie)



En 2017, 82% des richesses créées dans le monde ont bénéficié aux 1% les plus riches, alors que les 50% les plus pauvres n'en ont reçu que des miettes.

La France n'échappe pas à cette tendance : les 10% les plus riches détiennent plus de la moitié des richesses nationales quand les 50% les plus pauvres ne se partagent que 5% du gâteau. Cette répartition inégale des richesses s'organise d'abord là où elles se créent : au sein des entreprises.

En France, les entreprises du CAC 40, un des principaux indices boursiers au monde, viennent d'annoncer un bénéfice record pour l'année 2017 de plus de 93 milliards d'euros et pèsent aujourd'hui plus de 1300 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit plus de la moitié du PIB de la France. Alors qu'elles ont restauré leur niveau de rentabilité préalable à la crise financière avec des bénéfices qui ont augmenté de plus de 60% depuis 2003, ces gigantesques richesses créées ne sont pas équitablement partagées avec celles et ceux qui la créent : elles ont surtout bénéficié aux actionnaires et aux dirigeants de ces entreprises, plutôt qu'aux salariés ou aux contribuables.

Pourtant, un tel niveau de bénéfices ne pourrait être atteint sans les salariés qui sont au cœur de la création de valeur ni sans les contribuables qui - par l'impôt - financent des infrastructures et des services publics de qualité (la santé, l'éducation, la recherche...), conditions de développement très recherchées par les grandes entreprises.

Ce rapport démontre une tendance lourde : les choix économiques des entreprises du CAC 40 nourrissent une véritable spirale des inégalités. Afin de maximiser leurs bénéfices et la rémunération de leurs actionnaires, les entreprises exercent une pression à la baisse sur les salaires au sein de leurs groupes et dans leurs chaînes d'approvisionnement et multiplient les techniques pour échapper à l'impôt, y compris en utilisant les paradis fiscaux pour des montages d'évasion fiscale. Résultat : les richesses n'ont jamais été aussi mal partagées entre les différentes parties prenantes des entreprises du CAC 40, les actionnaires et PDG d'un côté, et les salariés de l'autre côté. Désormais variable d'ajustement, la capacité d'investissement des entreprises est souvent sacrifiée pour satisfaire la rémunération des actionnaires, ce qui peut fragiliser sur le long terme la bonne santé économique des entreprises françaises.

## LA CGT DÉVOILE SES PISTES POUR UN IMPÔT JUSTE

**Le syndicat récusé la fausse alternative présentée par le pouvoir entre suppression de services publics et hausse des impôts, et propose de s'attaquer aux niches et à la fraude.**

**L**utte contre la fraude, progressivité de l'impôt, répartition de la charge fiscale entre capital et travail, financement de la dette, sort des multiples niches fiscales... La CGT invite à un questionnement beaucoup plus riche que celui par lequel le gouvernement aborde le « grand débat national ». Dans la note préparatoire à celui-ci élaborée par Bercy, le questionnaire somme les Français de choisir entre suppression de services publics ou augmentation des impôts. Une fausse alternative que récusé le syndicat, qui a détaillé ses propositions pour réformer l'impôt, à l'occasion de la sortie du guide fiscal annuel *VO impôts* de la *Nouvelle Vie ouvrière*, consacré cette année en grande partie au prélèvement à la source.

Face au gouvernement qui semble ne vouloir réduire le mouvement des gilets jaunes qu'à une « fronde antifiscale », la CGT finances entend mettre au cœur du débat « l'intérêt de la fiscalité, qui n'est pas un boulet mais est une chance émancipatrice » pour « redistribuer les richesses » et « inciter à produire autrement », expose son secrétaire général, Alexandre Derigny. La fédération des finances de la CGT a adressé un courrier en ce sens au président de la République, dans lequel elle l'« exhorte à agir » en lui livrant des « pistes de réponses ». « Il n'est jamais trop tard pour changer de cap », écrivent les syndicalistes à Emmanuel Macron.

### Des niches fiscales évaluées à 150 milliards d'euros par an

Ceux-ci mettent sur la table plusieurs propositions pour éliminer le déficit public, qui devrait avoisiner les 100 milliards d'euros en 2019. « Sans baisser les dépenses publiques, il y a des solutions simples pour résoudre cette équation », avance Alexandre Derigny. Première piste, les intérêts

de la dette, qui coûtent plus de 40 milliards d'euros par an, pourraient être fortement réduits si l'État empruntait auprès des banques et non aux marchés financiers « qui se font du beurre sur le dos des contribuables », alors que « la Banque centrale européenne déverse des milliers de milliards d'euros » à des taux très faibles, relève le responsable syndical. Deuxième piste explorée par la CGT finances, l'État devrait s'attaquer au maquis des niches fiscales, dont le coût est évalué à 150 milliards d'euros par an. « Les deux tiers se concentrent sur les 10 % des particuliers les plus riches » et les entreprises, alors que leur efficacité n'est pas avérée, indique Alexandre Derigny.

Troisième axe, la fraude fiscale, estimée à 80 milliards annuels par la CGT finances, mais qu'une étude d'une université britannique vient de réévaluer à 118 milliards d'euros. « On ne donne pas les moyens humains et législatifs suffisants aux agents de l'État », s'insurge le secrétaire général, qui rappelle « les 40000 suppressions de postes sur vingt ans à Bercy » alors que « le contrôle fiscal s'est largement complexifié » face à « des montages de

plus en plus compliqués ». Pour le syndicaliste, « l'un des fondements du consentement à l'impôt, c'est le contrôle fiscal juste pour chacun. Aujourd'hui, ce n'est absolument pas le cas ». Sans pouvoir chiffrer précisément le gain d'une traque plus active, Alexandre Derigny l'estime au minimum à 15 milliards d'euros.

Enfin, la CGT défend l'idée d'une fiscalité plus progressive, avec un rendement plus important de l'impôt sur le revenu grâce à des taux plus élevés sur les hautes tranches, et une baisse concurrente des taxes proportionnelles type TVA, qui pénalise les plus modestes. Le taux normal de la TVA pourrait être abaissé immédiatement de 20 % à 15 %, propose le numéro un de la CGT finances (Olivier Vadebout). Le capital, lui, doit être « plus taxé que le travail », non seulement son « flux, mais aussi le stock », via le rétablissement d'un impôt sur la fortune (ISF) dont la suppression est une « aberration », juge-t-il. Tous ces choix permettraient de résorber les déficits publics, tout en faisant en sorte qu'« une majorité de citoyens soient gagnants », estime A. Derigny. ■ S.C.





# Le Syndicat de la Magistrature...

## **Ne bradons pas la liberté de manifester !**

Communiqué de presse à la suite des annonces du Premier ministre, le 8 janvier 2019

Les annonces faites hier soir par le Premier ministre ont été présentées de manière trompeuse sous le prisme d'une réponse évidente à une situation qui dégénère. Elles constituent en réalité de nouveaux reculs massifs pour les droits fondamentaux, au premier chef desquels le droit de manifester.

Pour mieux feindre l'innocuité des mesures présentées, Edouard Philippe s'est d'abord risqué à un parallèle audacieux entre les casseurs dans les enceintes sportives et ceux qui opèrent pendant des mobilisations. Puisque le dispositif d'interdiction de stade et de fichage des hooligans « a bien fonctionné », c'est tout simple, il suffit de le transposer aux manifestations. A en croire le Premier ministre, le niveau de protection du droit de manifester ne constitue pas un enjeu différent de celui du droit d'assister à un match. Si dans ce dernier cas la liberté de circulation est aussi en jeu, ce qui justifie de veiller au principe de proportionnalité entre les atteintes qui y sont portées et la nécessité de prévenir les violences et dégradations, un paramètre supplémentaire vient s'ajouter s'agissant du droit de manifester : celui de la liberté d'expression.

Dans le détail, le Premier ministre a indiqué que le gouvernement reprenait globalement à son compte la proposition de loi déposée par Bruno Retailleau et adoptée par le Sénat qui sera discutée à l'Assemblée nationale dès début février.

A l'extension sans fin du cadre pénal, permettant des interpellations et des gardes à vue en amont de tout acte de violences ou de dégradation avéré, s'ajoutent dans ce projet de nouveaux dispositifs restrictifs de droits relevant de la seule autorité administrative.

D'abord, un nouvel avatar des périmètres de « protection » instaurés dans la lignée de l'état d'urgence en matière de terrorisme : les personnes se verront refuser l'accès aux lieux de manifestation et leurs abords en cas de refus des fouilles et palpations, à partir de six heures avant la manifestation.

Ensuite, l'instauration d'interdictions de manifester décidée par les préfets, qui reposeront sur deux critères cumulatifs. Le premier vise « toute personne à l'égard de laquelle il existe des raisons sérieuses de penser que son comportement constitue une menace d'une particulière gravité pour l'ordre public ». Le second critère vise soit des personnes ayant été condamnées pénalement notamment pour violence, soit des personnes « appart[enant] à un groupe ou entr[ant] en relation de manière régulière avec des individus incitant, facilitant ou participant à la commission de ces mêmes faits ». Ces critères sont là encore voisins de ceux permettant depuis la fin de l'état d'urgence à l'autorité administrative de décider d'assignation à résidence ou de visites domiciliaires. Ces décisions seront prises sur la base de présomptions, déterminées par des notes blanches non sourcées. Le droit administratif poursuit ainsi sa mutation pour devenir le socle de véritables restrictions de libertés sans contrôle du juge a priori et sans l'imputation d'un fait précis dont la preuve résulterait d'une enquête contradictoire.

Nul besoin d'explicitier les dangers que recèle la création d'un fichier qui sera alimenté majoritairement par ces interdictions administratives elles-mêmes éminemment contestables, sur la base d'informations des services du renseignement concernant « l'appartenance » supposée « à un groupe » ou les « relations » supposées d'un individu avec d'autres.

Autre annonce, car le droit pénal n'est jamais en reste, l'interdiction de dissimuler totalement ou partiellement son visage deviendrait un délit. Si le texte prévoit que seules les personnes ayant la volonté de dissimuler leur identité seront punissables, - et non ceux qui couvrent leur visage en raison de gaz lacrymogènes ou pour se protéger du froid - la preuve de l'intention réelle pourra être difficile à rapporter, et, surtout, dans l'attente d'éléments complémentaires, l'interpellation et la garde à vue seront rendues possibles. Après le délit d'attroupement en vue de commettre des violences ou dégradations créé en 2010, dont l'interprétation extrêmement large - permettant de prendre des « dispositions préventives » selon la ministre de la Justice - a fait le « pivot du maintien de l'ordre » ces dernières semaines, le gouvernement souhaite ainsi ajouter de nouvelles cordes pénales à son arc pour interpellier des personnes en l'absence de tout fait de dégradations ou violences avérées.

Le gouvernement poursuit la logique d'érosion de l'Etat de droit et des libertés individuelles à l'œuvre depuis des années, par une hypertrophie de la police administrative s'entremêlant avec un droit pénal de plus en plus malléable. Les effets de cette déliquescence ne sont pas théoriques, comme l'ont montré ces dernières semaines les gardes à vue massives d'adultes et de lycéens, par la suite largement remis en liberté sans aucune suite pénale.

Qui voudra demain être fouillé et palpé pour pouvoir accéder à un lieu de rassemblement, qui prendra le risque d'une mesure de garde à vue pour s'être protégé de gaz lacrymogènes avec une écharpe ou des lunettes de piscine, ou encore celui de devoir rembourser collectivement des dégâts causés par d'autres ?

En fait de « loi anti-casseurs », il s'agit plutôt d'un projet « anti-manifestants » bien commode pour étouffer toute contestation à la source.

## Atteinte grave et dangereuse à la liberté fondamentale de manifester Publié le 6 février 2019

Alors que le 5 février a été une journée de manifestations et de grèves sur tout le territoire à l'appel de la CGT, l'Assemblée nationale a adopté une loi, liberticide, portant ainsi une attaque sans précédent à la liberté fondamentale de manifester. Alors que partout en France un mouvement social aux revendications légitimes continue de prendre de l'ampleur, le gouvernement n'y répond que par la violence, la surdité et les atteintes aux libertés fondamentales...

Adoptée à l'Assemblée nationale à marche forcée, sans réel débat parlementaire, ayant été tricotée et détricotée, ayant fait l'objet de vives critiques et alertes de la part de nombreuses organisations syndicales, politiques et associatives défendant les droits de l'Homme, cette loi liberticide met en place un véritable arsenal répressif dangereux pour une démocratie et un État de droit.

Ainsi, il sera loisible aux préfets de prendre des interdictions administratives de manifester sur tout le territoire et pour une durée d'un mois contre des personnes qui n'ont absolument commis aucune infraction !

Seule une suspicion de trouble à l'ordre public suffit pour prendre une telle mesure d'interdiction administrative ; dérive d'un État sécuritaire ! Si l'Assemblée Nationale a finalement abandonné la mise en place de contrôle généralisé des personnes aux abords d'une manifestation, la fouille de véhicules et de bagages sera tout de même possible ; ou comment réintroduire des dispositions qui avaient été censurées par le Conseil Constitutionnel en 1995 mais, soyez rassurés, ces fouilles se feront sous le contrôle du Procureur.

Le fichage généralisé des manifestants reste d'actualité puisque les personnes sous le coup d'une interdiction administrative ou judiciaire de manifester seront fichées au Fichier des personnes recherchées (FPR).

Cette loi doit, désormais, repartir devant le Sénat mais il est évident que, pour la CGT, cette loi, extrêmement dangereuse pour les libertés syndicales, doit continuer d'être combattue fermement tant elle porte atteinte aux fondements même d'un État de droit et d'une démocratie.

Montreuil, le 6 février 2019

## **Le bon exercice du pouvoir est tempérant** Par Anthony CAILLE (Secrétaire général de la Cgt police Île-de-France)

### **Rappel des faits. Après deux mois de mouvement des gilets jaunes, le recours à la violence a été largement observé. Le pouvoir semble vouloir l'ignorer. Pourquoi ?**

Des victimes par milliers et une augmentation constante de manifestants mutilés (mains arrachées, visages défigurés, éborgnés), tels sont les effets de la « doctrine de maintien de l'ordre » actuelle.

Si les violences policières ont pris un tournant alarmant à l'occasion du mouvement des gilets jaunes, la montée en violence de la répression remonte à 2015 et à la COP21. Ce fut la première rupture avec la théorie du maintien de l'ordre « pacifique » qui reposait sur trois principes : le maintien à distance des manifestants ; le fonctionnement des unités de police selon des règles hiérarchisées et collectives ; l'emploi de la force en ultime recours.

Le système change : nasses, usage injustifié d'armes de dispersion, abus de pouvoir, violences à l'encontre de personnes vulnérables.

Les manifestations contre la loi travail ont été un second tournant. Des violences policières sans précédent se produisent esquissant une nouvelle doctrine gouvernementale : forces de l'ordre au contact des manifestants, emploi de la force systématique et disproportionnée, chevauchement confus des chaînes de commandement, soit un contre-pied qui nuit à la paix civile et qui entrave le droit de manifester.

S'y ajoute un traitement médiatique spectaculaire : images de violence, éléments de langage (black blocs, pillards) pour amalgamer liberté de contestation et troubles à l'ordre public. Le message adressé à l'opinion désigne les manifestants comme l'ennemi public, et il prévient les manifestants qu'ils manifestent à leurs risques et périls !

Interdire les manifestations serait contraire au droit. Alors, s'agit-il de les rendre si dangereuses pour qui s'y risque que chacun se gardera d'y aller ? De novembre 2018 à janvier 2019 : 180 blessés graves, 2 morts. Les responsables ? Les LBD, des policiers violents, l'épuisement des troupes...

Ne soyons pas dupes, la responsabilité est à chercher au plus haut niveau de la chaîne de commandement. L'affaire Benalla est la parfaite illustration de cette répression politique. Une affaire d'État qui met au jour le danger qui résulte de la trop grande latitude abandonnée au politique dans le maintien de l'ordre et le manque d'initiative laissé à la chaîne hiérarchique. Il faut déconnecter l'autorité civile du pouvoir politique. Pour ce faire, il suffirait de garantir une certaine indépendance au préfet et de déterminer des règles du maintien de l'ordre contraignantes et transparentes.

Nous constatons une animosité fratricide entre la police et son peuple, et une perte de confiance dans le pouvoir. L'unique réponse ? Un déni de la réalité par le gouvernement, relayé en boucle sur toutes les ondes ! Le déni est une arme politique létale car cette mauvaise foi décomplexée légitime le choix du tout-répressif violent et ses conséquences !

Le déni et la carence sont les caractéristiques de la politique mensongère de Macron qui impute les affrontements aux manifestants réduits au rang de « casseurs ».

La carence manifeste du gouvernement pose la question de sa légitimité ! Le bon exercice du pouvoir est tempérant, et il doit répondre à une logique de conciliation des intérêts. La légitimité de l'exécutif vient précisément de sa capacité à prendre une décision adéquate et respectueuse des libertés fondamentales ! Ici, l'inaptitude est évidente !

Existe-t-il encore un droit à l'opposition en France ? Prenons garde ! Supprimer de fait la liberté de manifester pousse ceux qui souffrent à se radicaliser. Le peuple ne peut pas être enfermé. Nier cette évidence est une violence qui en appelle une autre : la révolte ! ■ A. C.

**Non, les maladies cardio-vasculaires ne sont pas toujours une fatalité !  
Quel est l'intérêt d'un dépistage cardio-vasculaire pour les seniors ?**

**Les seniors sont les personnes les plus à risque de développer une maladie cardio-vasculaire.**

Un dépistage dès 50 ans permet au médecin de repérer les différents facteurs de risque (*tabagisme, cholestérol, diabète et hypertension associés très souvent à une sédentarité et un excès pondéral*), et de proposer par la suite un traitement adapté à son patient. Le dépistage peut s'effectuer chez son cardiologue après consultation auprès du médecin traitant.

**Pour quelles raisons conseillez-vous un dépistage dès 50 ans ?**

Pour les femmes, cela correspond à l'âge moyen de la ménopause et nous savons qu'avec le changement hormonal, les risques d'accidents cardio-vasculaires sont augmentés. Quant aux hommes, les victimes d'infarctus sont de plus en plus jeunes, c'est-à-dire aux alentours de 60 ans. Avec un dépistage systématique dès 50 ans, les patients ont de meilleures chances de pouvoir bénéficier d'un diagnostic précoce des maladies cardio-vasculaires ; ils pourront par conséquent être traités plus tôt et avoir un meilleur pronostic.

**Quels conseils donnez-vous à vos patients seniors pour bien vieillir ?**

Pour vieillir en bonne santé, il faut pratiquer tous les jours une activité physique, manger sainement en limitant le sel et les boissons alcoolisées, se faire aider au sevrage tabagique si on est fumeur actif et consulter.

La fréquence de consultation va dépendre de la situation de chaque patient. Un patient qui présente un facteur de risque comme l'hypertension artérielle devra consulter afin d'être pris en charge avec un suivi régulier. Une personne à très haut risque devra être suivie au moins deux fois par an selon les dernières recommandations. C'est ainsi qu'un patient ayant fait un infarctus du myocarde sera suivi par son médecin traitant et son cardiologue une à deux fois par an en

fonction des symptômes et du terrain.

**Quelle est la place de la réadaptation cardiaque après un accident cardio-vasculaire ?**

Tout d'abord, il est important de rappeler que les premières personnes concernées par la réadaptation cardiaque sont les seniors. C'est à leur âge que surviennent le plus souvent les accidents cardio-vasculaires.

La réadaptation cardiaque fait partie intégrante du traitement après un accident coronarien, par exemple, et doit être poursuivie par une activité physique adaptée idéalement au niveau des Clubs Cœur et Santé de la Fédération Française de Cardiologie. Il s'agit de réintégrer le patient dans son environnement d'origine, de lui redonner une autonomie et une confiance en soi, mais aussi d'améliorer son profil psychologique, car les patients sont souvent déprimés après un accident cardio-vasculaire.

On leur suggère aussi d'optimiser de façon durable leur mode de vie en modifiant leurs habitudes alimentaires, en perdant du poids, en arrêtant le tabac, en reprenant une activité physique, etc.

Cela passe aussi par l'évaluation de leur profil à l'effort avec par la suite, la mise en place d'une éducation thérapeutique adaptée. Aujourd'hui, seulement 15 à 20% des personnes victimes d'un accident cardio-vasculaire suivent une réadaptation cardiaque ; ne pas suivre cette réadaptation, c'est augmenter les risques de récurrence. Les femmes sont encore plus pénalisées. Seule une minorité se voit proposer une rééducation après un accident cardio-vasculaire.

**Pour quelles raisons si peu de patients suivent cette réadaptation cardiaque ?**

Ces personnes ont généralement bénéficié d'une angioplastie.

C'est une opération qui nécessite une courte hospitalisation et qui est souvent pratiquée chez des patients entre 45 et 65 ans. Ces personnes généralement actives ont des obligations familiales ou souhaitent reprendre une activité professionnelle rapidement sans suivre une réadaptation cardiaque. Par ailleurs, les rendez-vous sont difficiles à obtenir en raison d'un nombre limité de centres. ■ P.A.

## Livret A : 3,6 milliards d'euros volés

Avec –ou grâce à – l'inflation qui rogne les pensions (1,8% – voire 1,9% – en 2018 sans indexation et hors ponction de la CSG) qui grignote aussi salaires et aides sociales, la perte de pouvoir d'achat s'étend également aux placements des petits épargnants. Ainsi le taux du livret A est fixé et bloqué jusqu'en 2020 à 0,75%, soit 1 point inférieur à l'inflation.

Le total des placements sur ce type de livret (A et connexes) est très prisé et représente 360 milliards d'euros. Le manque à gagner collectif de 1% sur cette somme globale est ainsi de 3,6 milliards pour 2018 et sur les années à venir.

Hé oui ! Avec la start-up Macron & Co, bientôt c'est tout à taux Zéro. Source : <http://www.clcv.org/>

# Grand débat à Tartas...

Par Guy DELMAS

Lors de la réunion du 28 janvier 2019, organisée par l'union locale CGT de Tartas dans le cadre du « grand débat », les participants ont affirmé :

## SALAIRES - PENSIONS :

- L'augmentation des salaires et du point d'indice des fonctionnaires.
  - Le Smic mensuel à 1800 € brut.
  - L'augmentation des pensions, l'indexation des retraites sur les salaires.
  - Pensions calculées sur la base des 10 meilleures années et 75 % du dernier salaire brut.
  - L'égalité salariale, il est inacceptable que les femmes perçoivent 25 % de moins que les hommes.
  - Le maintien de la pension de réversion selon les modes de calcul actuels.
  - L'arrêt des exonérations de cotisations sociales sur les bas salaires.
  - La baisse de la TVA notamment sur les produits de première nécessité.
- « **Chacun doit pouvoir vivre de son travail, dignement.** »

## RETRAITES :

- Retraite à 60 ans à taux plein, avec indexation sur les salaires, avec un départ anticipé pour la reconnaissance de la pénibilité.
  - Maintien et amélioration du système de retraite basé sur la répartition et fondé sur les fondamentaux de la Sécurité sociale. Abandon des décotes et des pénalités notamment sur les complémentaires.
  - Retrait du projet Macron / Delevoeye.
  - Avoir un bulletin de pension indiquant tous les prélèvements.
- « **Après une vie active de labeur, la retraite ne doit pas être une galère** »

## FISCALITE :

- Le rétablissement de la part supplémentaire pour le calcul de l'impôt sur le revenu pour les personnes vivant seules ayant élevé au moins un enfant.
  - Le rétablissement de l'exonération de la majoration de pension pour les parents de 3 enfants et plus.
  - Le rétablissement de l'impôt sur la fortune et un impôt progressif.
  - La mensualisation du paiement de l'impôt au lieu du prélèvement à la source.
  - La taxation des transactions financières.
  - La suppression du Cice, qui permet notamment l'évasion de trésorerie vers le pays des multinationales étrangères.
- « **La justice fiscale est la base de la solidarité humaine.** »

## TRAVAIL - EMPLOI :

- Pour la réduction du temps de travail à 32 heures.
- Pour une indemnisation de tous les privés d'emploi parce qu'on ne choisit pas d'être licencié.
- Rétablissement des cotisations chômage sur la paye : si on cotise, on génère des droits, sinon les droits peuvent disparaître.

## ENVIRONNEMENT :

- La taxation des pollueurs et l'interdiction des produits et technologies dangereux.
  - La taxation des carburants pour les gros porteurs maritimes et les avions.
  - Développement du ferroutage.
  - Reprendre les autoroutes dans le service public.
- « **Laissons à nos enfants une planète saine** »

## DIVERS :

- L'annulation du 80 km/h systématique et la sécurisation des routes.
- Une révision constitutionnelle pour une VI<sup>e</sup> république.

## Les moyens existent pour équilibrer le budget de l'État :

ISF : 4,5 milliards - Flat Tax\* : 10 milliards - Exit Tax\*\* : 6 milliards ; Cice\*\*\* : 40 milliards ; évasion fiscale : 100 milliards en 2018

En 2018 : 50 milliards d'euros de dividendes ont été versés aux actionnaires soit une augmentation de 23%.

En 2018, dans le monde, il y a 3 fois plus de milliardaires qu'en 2009 (plus de 2200 comptabilisés). Parmi eux, 26 possèdent autant que 4 milliards de personnes.

\*La Flat Tax est un prélèvement forfaitaire unique (PFU) qui touche les revenus du capital. 44 % des gains fiscaux générés par cette « flat tax » bénéficieront au « 1 % des ménages dont le revenu est le plus élevé »

\*\*L'Exit Tax a été lancée pour dissuader les contribuables de pratiquer l'expatriation fiscale. Des chefs d'entreprise quittent ainsi l'Hexagone pour revendre leur société dans des pays plus « indulgents » fiscalement.

\*\*\*Mis en place en 2013, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Cice) cessera d'exister en 2019. Il aura alors coûté à la collectivité près de 100 milliards d'euro, et, ce pour un bilan des plus faméliques.

# Arrêtez de taxer les retraités au profit du CAC 40 !

Par Gérard Le Puill

Entre 2016 et 2017, le salaire mensuel moyen des patrons du CAC 40 est passé de 300 à 350 fois le Smic. Ils ne paient plus l'impôt sur la fortune et les retraités paient à leur place les maigres augmentations accordées aux salariés. Emmanuel Macron veut poursuivre la même politique.

Quand la rédaction de *Vie nouvelle* a décidé fin octobre de faire un nouveau dossier dénonçant la multiplication des attaques d'Emmanuel Macron et du gouvernement d'Edouard Philippe contre le pouvoir d'achat des retraités, l'actualité nous fournissait déjà une diversité d'arguments. Mais il nous manquait l'information suivante parue depuis : le salaire annuel moyen des patrons des 40 plus grandes entreprises cotées à la Bourse de Paris atteignait 5,07 millions d'euros en 2017, soit une paie mensuelle moyenne de 425000€. Leur seule augmentation de 14% en 2017 par rapport à 2016, donne à ces gens 59500€ de plus par mois. En un an, leur salaire mensuel est passé de 300 fois à 350 fois le Smic.

## Les pensions baissent, les dividendes augmentent

Et en même temps, un retraité qui percevait 1600€ de pension nette mensuelle en 2017 a vu celle-ci baisser de 30€ environ en 2018. Qui plus est, Macron et son gouvernement ont taxé les retraités pour éviter à ces mêmes patrons de faire payer par leur entreprise les deux ou trois dizaines d'euros de plus par mois que perçoivent leurs salariés depuis octobre. On peut aussi penser que la suppression de l'Impôt de solidarité sur la fortune (ISF), décidée dès son élection par le président de la République, a poussé les administrateurs des grandes firmes à voter ces importantes augmentations de salaires pour leurs PDG. Car ils espèrent, en retour, une augmentation des dividendes suite à la suppression de l'ISF. Ces administrateurs se gaveront à leur tour au détriment de la masse des salariés, mais aussi des investissements qu'il conviendrait de faire. Cela se traduit par des fermetures d'usines en France pour délocaliser la production dans des pays à bas coût de main-d'œuvre, comme on l'a vu avec Whirlpool à Amiens et peut-être bientôt avec Ascoval, ce sous-traitant que le donneur d'ordre Vallourec cherche à conduire au dépôt de bilan sans en donner les raisons.

## Les retraités paient le cadeau fait aux patrons

Dans la liste des patrons des 40 entreprises les plus cotées en Bourse figurent ceux de Dassault, Renault, PSA Peugeot-Citroën, Sanofi, Orange, LVMH, Mittal, Bouygues, des banques et compagnies d'assurances. Depuis un an, plusieurs ministres répètent en boucle que « le travail doit payer ». Le 28 octobre dernier, Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, disait encore au quotidien *Le Parisien* : « Nous voulons que ceux qui travaillent puissent vivre mieux. C'est l'objet de la baisse des cotisations sociales... ». Déclarant cela, il occultait le fait que cette baisse de deux cotisations salariales (chômage et maladie), effacées désormais du bulletin de paie des actifs, est essentiellement supportée par les retraités via la CSG. Ainsi, l'opération ne coûte pas un seul centime aux entreprises.

## Un gouvernement au service exclusif des milliardaires

Mais le smicard qui perçoit 17€ de plus depuis octobre 2018 sous forme surtout d'une prime, reste néanmoins plus pauvre qu'avant. Car, en même temps, les augmentations de carburant dans 6 mois et en 2020 effaceront ces maigres augmentations.

## TAXATION DES RETRAITES : MACRON DÉÇOIT LES ANCIENS



En 1977, Marcel Caille, dirigeant national de la Cgt a publié un livre intitulé **Les truands du patronat**. Il y dénonçait l'utilisation de voyous par certains patrons pour moucharder et brutaliser les militants de la Cgt, cela dans le but de neutraliser un syndicalisme assurant la défense et les revendications du personnel.

Aujourd'hui, les truands du patronat sont à l'Élysée, à Matignon et à Bercy. Ils ne font pas le coup de poing contre les salariés. Mais, 50 ans après la grande grève de 1968, ils les spolient et tentent de leur faire prendre des vessies pour des lanternes.

À en juger par la vague de mécontentement qui monte dans le pays, ils n'ont pas gagné la partie. Et nous pouvons dire que l'Union confédérale des retraités CGT a beaucoup contribué à faire prendre conscience aux Français que Macron et son gouvernement sont allés trop loin au service exclusif des très riches. ■ G.L.P.

La création, en 1945, des systèmes de Sécurité sociale signait le recul des dispositifs d'aide sociale ou d'assistance.

Depuis la décennie 1980, chômage de masse et précarisation de l'emploi les ont remis à l'ordre du jour. Ainsi que la tentation du contrôle des pauvres, rappelle l'économiste Jacques Freyssinet ■

# Retraites, le grand chambardement

Par J.C. Le Duigou (économiste et syndicaliste)

Les propositions du gouvernement en matière de réforme des retraites, dévoilées à l'occasion des discussions avec les syndicats, permettent de mieux comprendre la stratégie à l'œuvre. Parmi les mesures évoquées, retenons le basculement de l'ensemble des régimes de retraite dans un système universel par points, la désindexation des pensions par rapport à l'inflation, la limitation des avantages familiaux, la mise en cause des droits de réversion et enfin la création d'une super-surcote, pour faire travailler plus longtemps les salariés.

La priorité retenue par l'organisme gouvernemental de prospective France Stratégie est de réduire la place des retraites dans la richesse produite. D'où la programmation de la baisse des pensions et le durcissement des conditions futures d'accès à la retraite. Ne restera plus, de la part du gouvernement, qu'à expliciter le volet de l'épargne retraite et l'architecture de la réforme sera complète.

C'est en fait un nouveau modèle de retraite qui se dessine. Il est censé élargir les possibilités de choix des futurs retraités. Il multipliera en fait les incertitudes sur fond de réduction des pensions. Ce nouveau modèle serait structuré autour d'un tronc commun universel, système dont la clé sera la détermination de la valeur du point. Cette partie de la retraite

sera soumise à une pression continue à la modération, ce que préfigure la quasi-désindexation actuelle des pensions décidée par le gouvernement.

Par ailleurs, la prétendue égalité contributive que veut instaurer Emmanuel Macron sera le prétexte à raboter les mécanismes de solidarité, qui représentent 30 % du montant



actuel des pensions. Ce tronc commun n'assurera plus un niveau de retraite suffisant. Il pénalisera particulièrement les salariés ayant connu la précarité, le chômage et les emplois mal payés. Il est bien sûr possible de rapprocher des mécanismes de solidarité sur des systèmes par points. C'est certes le cas dans les régimes complémentaires. Mais, comme un fait exprès, la redistribution se révèle de moins grande

ampleur que dans les régimes de base. Le gouvernement entretient le mythe du choix individuel de l'âge de départ. À ce titre, le haut-commissaire aux retraites a annoncé la création d'une super-surcote. Les salariés pourront continuer à travailler au-delà d'un âge de référence pour accumuler des droits complémentaires majorés. Cela, bien sûr, à condition d'être encore dans l'emploi. Or, pour un travailleur sur deux, ce n'est déjà plus le cas au moment où il liquide ses droits à pension. Cela revient à instaurer un système de bonus et de malus qui pénalisera le salarié partant sans majoration. La certitude de percevoir une pension corrigeant les aléas du travail et de la vie, à un âge donné, disparaît.

L'unification devient un outil de l'alignement des droits par la base sous couvert d'égalité. Entre régimes, la réforme réorienterait notre système de retraite vers l'individualisation et la logique assurantielle. La mise en place d'un régime par points ouvre de fait la voie à la capitalisation.

Le risque est d'avoir un système à plusieurs vitesses dans lequel les ménages modestes se limiteront à la couverture commune minimale tandis que les plus aisés choisiront de se garantir une retraite satisfaisante via une épargne collective ou individuelle. *Nous constatons que les assureurs s'y préparent déjà.* ■ J.C.D.

## Un pognon de dingue...

57,4 milliards d'euros ont été versés l'année dernière aux actionnaires des 40 plus grandes sociétés françaises cotées en Bourse, établissant un nouveau record absolu.

La France n'est pas seulement championne du monde de foot-ball, elle l'est également en matière de profits. En tête de cordée, Total (10 milliards d'euros), premier pollueur de France, émet à lui seul les 2/3 des gaz à effet de serre. Total par ailleurs ne paie pas d'impôts sur les sociétés malgré ses énormes profits. La théorie du ruissellement n'a jamais fonctionné, la preuve : des miettes pour les salariés : 5 % des bénéfices tandis que les capitalistes, eux se gavent. Ils accaparent plus de 67 % des bénéfices réalisés, d'après l'ONG Oxfam et seulement 27 % vont à l'investissement. Des profits gonflés à coup de CICE doublé cette année pour atteindre les 40 milliards d'euros.

Et en même temps (comme dirait Jupiter), le chômage augmente, la pauvreté continue d'exploser, les SDF meurent dans la rue, les retraités ont de plus en plus de difficultés financières, les salariés triment de plus en plus alors qu'il faudrait embaucher.

Tout va donc très bien au royaume de Macronie... et qu'on fasse taire ces gueux qui manifestent avec leur gilets jaunes, à coup de flash-ball et de grenades...

# Assemblée générale des Limougeauds

18 janvier 2019



L'assemblée générale de notre section s'est tenue le 18 janvier en présence de Jean-Claude BERGER, secrétaire du Syndicat général du Livre de Limoges, et de Arnaud RAFFIER, Secrétaire de l'UD CGT. 16 camarades présents, plusieurs excusés, mais aussi trop d'absents. Dans un moment d'intense tension sociale, il serait bien que les adhérents prennent conscience qu'ils ont un rôle à jouer, celui de faire vivre leur syndicat et la CGT pour plus d'efficacité. L'engagement de quelques-uns ne peut remplacer l'implication du plus grand nombre et ne peut conduire qu'à la dégradation et à la stagnation.

Le rapport du secrétaire balaie l'ensemble de l'actualité sociale nationale et internationale. 6 idées force :

1) La domination des puissances financières et des multinationales est telle qu'elle échappe à toute régulation et impose des reculs sociaux importants dans la plupart des pays, faisant fi des enjeux majeurs posés à notre Humanité tels le réchauffement climatique et les déplacements des populations.

2) Au plan national, c'est la régression sociale pour les salariés (actifs, chômeurs, précaires, retraités). Place aux exigences du Medef et à la générosité de l'État macronien envers les premiers de cordée. Le ruissellement, véritable mirage, n'alimente que le capital et les dividendes explosent.

Pour imposer cette politique, les droits syndicaux sont mis à mal et le rôle du syndicalisme dans l'entreprise est remis en cause.

3) Les retraités, depuis 1993, ne cessent de subir des reculs sociaux. Le mépris affiché envers eux, comme si leurs retraites n'étaient pas un droit après 40 à 45 ans de cotisations, est intolérable. Cette scandaleuse attitude du pouvoir doit avoir la réponse sociale à la hauteur nécessaire.

4) Les élections européennes concernent au premier chef les travailleurs européens. Pour une Europe sociale et solidaire, il faut voter pour des progressistes afin de briser le carcan libéral imposé aux peuples.

5) L'action des gilets jaunes a fait débat, mais nous sommes tombés d'accord pour dire :

- Le rejet de l'action syndicale et de tout dialogue par le pouvoir et le patronat, malgré des mois de luttes et de mobilisations, ne pouvait que conduire à l'exaspération et à la colère ;

- Notre implantation insuffisante en milieu rural et dans les petites et moyennes entreprises laisse bon nombre de salariés et de retraités sans contact syndical.

- Ce mouvement disparate comporte des aspects positifs qui doivent nous conduire à une réflexion approfondie sur nos modes d'action, d'organisation et de fonctionnement. Il y a eu une évolution du mouvement dans ses revendications (la présence de camarades CGT y est pour quelque chose), elles rejoignent les nôtres pour la plupart d'entre elles, c'est heureux ;

- La convergence des luttes est l'atout décisif pour tous ceux qui veulent une autre politique, une société tournée vers le progrès social ;

- Nous condamnons les violences d'où qu'elles viennent, mais celles de la police se révèlent souvent disproportionnées et provocatrices. N'oublions pas les violences sociales que tous les salariés subissent depuis de nombreuses années et qui prennent aujourd'hui une dimension insupportable face à l'enrichissement scandaleux d'une minorité.

6) Notre section subit une baisse de ses effectifs préoccupante. Le syndicalisme, celui des retraités, est plus que jamais nécessaire. L'action collective est la seule alternative pour conquérir de nouveaux droits et d'abord maintenir ceux que nous avons acquis par la lutte. Le renforcement est indispensable pour la mener.

Les différents rapports adoptés, après un compte rendu détaillé de nos sorties festives, le rappel de l'importance de nos rapports avec l'USR et LSR, ce sont les secrétaires de l'UD et du Syndicat général qui intervenaient pour souligner les préoccupations des instances et les perspectives d'action et de mobilisation.

Comme il se doit

C'est le À la... et le pot de l'amitié qui mettaient fin à notre AG ■

**A. Maupin**

# Congrès de Rouen

La section des retraités était présente à notre congrès et pour fêter dignement le 145<sup>e</sup> anniversaire de notre syndicat. En effet, après plusieurs tentatives ,c'est en 1873 que la préfecture de la Seine-Inférieure autorise la création de la Chambretypographique rouennaise.

Selon la coutume, l'accueil des participants c'est fait autour d'un café, puis notre secrétaire général, Steve BENETEAU, a, après une allocution, engagé les débats autour du document d'orientation.

Ces débats ont porté sur le résultat des élections professionnelles, sur les conséquences d'avoir un actionnariat unique à *Paris-Normandie*, sur la syndicalisation dans l'entreprise avec une sociologie qui a changé : il y a des nouveaux embauchés dans des secteurs où nous ne sommes

peu ou pas représentés ; sur la nécessité d'accroître notre position dans le labeur où nous sommes déjà présents, mais également vers les salariés de tous nos champs professionnels en tant que syndicat local.

Un débat s'est ouvert sur les gilets jaunes et la place de la CGT dans les revendications populaires.

La section des retraités a largement participé à ces différents débats et des représentants de notre section seront présents dans le comité exécutif de notre syndicat et à la commission de contrôle financière.

Notre congrès s'est terminé par la soirée festive organisée pour notre 145<sup>e</sup> anniversaire sans oublier un « À la... » interprété avec brio.



## Belle représentation des retraités pour le congrès du Silpac de Rouen et du Havre

Steve BENETEAU et la délégation, composée de René LEFEBVRE, Charly VUYLSTEKE, Jean-Claude BIARD, Daniel DELARUE, Jean-Pierre DUVAL, Daniel VOISIN, Fabrice DUNET et Patrick VARIN

*Technocrates, c'est les mecs que, quand tu leur poses une question, une fois qu'ils ont fini de répondre, tu comprends plus la question que t'as posée.*

Coluche

# Un samedi 26 janvier à Bordeaux



Par BERNARD Bertrand

## Parcours : pour ceux qui connaissent la ville.

Place de la Bourse, quai du Maréchal-Lyautey, rue Esprit-des-Lois, allée de Tourny, cours Georges-Clemenceau, place Gambetta, rue Judaïque, rue Georges-Bonnac, rue Saint-Sernin, cours d'Albret, cours Aristide-Briand, place de la Victoire, rue Sainte Catherine, place de la Comédie, Cours du 30 juillet, allée d'Orléans, quai Louis-XVIII, rue Saint-Rémi, rue Sainte-Catherine, cours Alsace-Lorraine et place Pey-Berland.

**13 h50** Pont de Pierre, les fouilles aux corps m'ignorent, moi aussi, j'entends un peu plus loin un gars dire à son collègue, « regarde ils ne fouillent que les Gilets jaunes », il a raison, je suis en rouge CGT.

**Place de la Bourse**, à l'évidence il y a beaucoup moins de participants que depuis le début de la GJ mania. Au pied de la fontaine des Trois-Grâces, le Breton version poulbot XXI<sup>e</sup> siècle Maxime Nicolle, dit Fly Rider (figure du mouvement), a été brièvement interpellé, et est chaleureusement entouré. À part ça, pas vraiment de quoi créer un enthousiasme délirant pour ce « XI<sup>e</sup> Bordeaux tour ».

Quelques copains viennent discuter côté du miroir d'eau où j'ai pris l'habitude de me poster en attendant le départ. Les micmacs de la semaine de Macron, Philippe et, par la suite, d'une des zélatrices font débat mais nul n'est dupe de l'objectif poursuivi. Le préalable à tout, c'est la revalorisation des salaires, des pensions. « Tu sais, le cageot Lidl, arracher chacun pour sa gueule, mendier quelques provisions aux Restos du coeur, gruger le tram ou le bus pour aller à la CAF, comprendre pourquoi on m'a niqué mon APL, j'en peux plus ! »

« C'est pas la bagnole le souci, je n'en ai pas, c'est du blé qu'il me faut et pas dans vingt ans », me dit un mec de Lormont, il poursuit : « J'en ai rien à foutre de leurs salamalecs, j'ai envie de leurs bousiller leurs gueules à ces cons. » Oups ! Lapidaire sa vérité. Je tente un timide « je te comprends » mais je me garde bien de tout autre commentaire. Brrr !

Une fois parti, le cortège semble s'étoffer, mais c'est en haut de la rue Saint-Sernin que nous mesurons, avec deux compères, l'ampleur que la manif a prise, c'est délirant, Saint-Sernin et Albret sont jaunes et sans doute bien au-delà, et à l'arrière on ne distingue pas la fin.

Un gars de Révolution permanente me demande quelques mots pour son site, nous continuons ensemble, jusqu'à Victoire, pour attendre de pouvoir entrer dans Sainte-Catherine. J'accroche une copine que je perd à Comédie, nouvel arrêt pour marquer le coup lorsque les blindés coupent Intendance et retour sur la Bourse, poursuite par Saint-Rémi pour le final vers Pey-Berland au son des tambours.

La manif se déploie autour de la cathédrale et entame un long piétinement ; il est à peine plus de 16h30. Après un parcours de dilettante, le climat est serein, des groupes discutent ça et là, des GJ s'en vont, certains d'avoir fait la preuve que le mouvement ne s'effrite pas, rien ne semble vouloir troubler l'ambiance, à tel point que les quelques agitateurs patentés en sous nombre notable, côté magistrature, s'en repartent déçus vers Jean-Moulin, qui s'anime un peu mais sans grand éclat. C'est vrai que le contingent en place superfourni avec les éborgneurs est bien calé derrière les pare-castagne grillagés et

n'engage pas vraiment à faire le mariolo.

Des jeunes m'apostrophent pour mon drapeau et mon gilet, pas grave, ils leur manquent quelques kilomètres dans les pattes pour comprendre. Les manifestants s'égaillent doucement et avec quelques compagnons nous reculons sans grand enthousiasme vers Alsace-Lorraine, davantage fourni en GJ.

Nouvelle discussion avec un travailleur social de Nansouty qui s'intègre à nous, c'est formidable cette envie de partager ses sentiments avec des inconnus. J'observe autour de moi, qu'une autre mayonnaise se prépare. Des gars cisailent les câbles de la caméra placée à l'angle Dubergier-Alsace ; devant Sainte-Catherine, les blindés et les archers se sont replacés et barrent le cours d'Alsace ; un groupe venant de Jean-Moulin informe que ça arrive en force par Vital-Carles et, pour être complet, « des éclaireurs » qui reviennent de Victor-Hugo annoncent que c'est la même sauce, ajoutée aux bunkers de la mairie : les ingrédients sont réunis pour se prendre une magistrale danse sans avoir rien demandé.

Les blacks box ont peu à peu disparu de l'esplanade, la garde rapprochée du petit Maxime s'inquiète des possibilités d'exfiltrer leur choucho, la nocturne sent la Bérézina pour les noctambules...

L'élite des GJ se regroupe autour de Fly Rider, d'autres rangent le gilet et deviennent des passants anonymes.

18h15, je roule mon drapeau et quitte la scène « courageusement » en rasant les murs car, vu ce qui cantonne en haut de Victor-Hugo, inutile de faire le malin.

Acte XI de transition mais belle démocratie. ■ B.B.

# Assemblée générale Silpac-31



Par Jacques FILOUSE

**R**éunis en assemblée générale ce mardi 29 janvier 2019, la section des retraités du Silpac-CGT 31 appelle l'ensemble des retraités de la profession à ce joindre à la manifestation de ce jeudi 31 janvier 2019 pour la défense de leur pouvoir d'achat avec, en premier lieu, la revalorisation des pensions et la suppression de l'augmentation de la CSG et à participer aux actions aux côtés des actifs lancées pour le 5 février.

C'est la meilleure réponse que nous pouvons apporter à Macron dans le cadre de son débat bidon dont il exclu d'entrée le retour à l'ISF et les mesures qui pourraient imposer au grand patronat de mettre la main au portefeuille.

Comme beaucoup d'entre nous le pressentaient, l'année 2018 et les élections n'ont pas concrétisé, loin s'en faut, les espoirs que certains de nos concitoyens avaient mis en notre nouveau Président de la République en le portant à la tête de notre nation. Élu par défaut avec seulement 34 % des électeurs inscrits et une abstention jamais égalée, cela ne peut que nous interroger et inquiéter.

Les élections législatives qui ont suivi ont amené à la constitution d'un gouvernement hétérogène de jeunes louves et loups aux idées néolibérales, loin des problèmes quotidiens des classes laborieuses, qu'ils n'ont pas hésité à frapper durement sans aucune retenue ni état d'âme, salariés, artisans, agriculteurs et, surtout, retraités, avec des mesures d'austérité hors du commun, comme l'augmentation de la CSG entre autres, alors que l'impôt sur la fortune (ISF) était supprimé pour des nantis pratiquant l'évasion fiscale en toute impunité... ou presque. C'est une honte !

Le gouvernement, aux ordres de son despote de président, prétend donner du pouvoir d'achat aux salariés en défiscalisant les heures supplémentaires ou en supprimant la taxe d'habitation. Que nenni ! Car les quelques euros gagnés sur l'impôt seront perdus sur les indemnités journalières lors des arrêts pour maladie et les pensions de retraite calculées sur le montant des cotisations versées aux caisses maladie et de retraite.

Même processus pour la taxe d'habitation, qui est utilisée par les collectivités territoriales pour financer toutes les activités qui permettent aux régions, départements et communes de fonctionner : activités sociales, culturelles, sportives et autres, que ces dernières compenseront par l'augmentation de l'impôt communal.

On peut s'interroger également sur l'utilité du prélèvement à la source et du rôle de percepteur joué par les employeurs pour collecter cet impôt, sur les conditions de

son reversement, à quel moment et à qui ? Comme la collecte de tout impôt, ce rôle doit revenir aux centres des finances.

Donc, une inquiétude récurrente est ressentie par la plupart de nos concitoyens, confrontés aux problèmes de chaque jour avec toujours plus d'acuité : difficulté à terminer les fins de mois, coût de la vie et de santé en hausse, crainte du chômage, difficultés de transports et de logement, prix des péages et taxes des produits énergétiques en constante augmentation, etc.

Tout cela avec la bénédiction d'un patronat et une classe dirigeante qui en demandent toujours plus en donnant moins, avec des salaires revalorisés à minima et des pensions de retraite gelées depuis plusieurs années déjà, d'où une paupérisation en constante progression chez les plus démunis, qui viennent ainsi grossir les rangs des associations caritatives.

L'annonce de l'augmentation des produits pétroliers a été « la goutte d'essence qui a fait déborder le réservoir », déclenché une grosse colère des Français de tous bords et donné naissance à la constitution des Gilets jaunes. Grâce à quoi le gouvernement a dû reculer et renoncer sur plusieurs décisions d'austérité qu'il avait prises. Et maintenant, la mobilisation se poursuit, mais jusqu'à quand ? Dommage que les Gilets jaunes veuillent mener la bataille en solo – bien que parmi eux participent de nombreux camarades appartenant à des organisations syndicales –, mais on peut craindre qu'en agissant ainsi ils ne soient de force face à la rouerie de membres du gouvernement plus aguerris.

Malgré tout, l'action engagée a été utile et payante. Espérons tout de même que les avancées seront concrétisées, pérennes et que la lutte sera bénéfique pour les classes laborieuses et sociales, que le mouvement revendicatif ne s'arrêtera pas là, mais se poursuivra en étroite collaboration avec les organisations syndicales et une CGT en fer de lance, car la lutte des classes est bien vivante, face à ce gouvernement ultralibéral.

L'année 2019 va être une année charnière pour notre pays, avec la restructuration de tout notre système social concoctée par notre équipe gouvernementale, aux ordres des instances européennes toujours plus ultralibérales et des puissances capitalistes assoiffées et jamais rassasiées.

Unis derrière les organisations syndicales, avec une CGT toujours à la pointe du combat, faisons de 2019 une année de résistance et de luttes pour porter notre capacité et nos propositions à un gouvernement d'une surdité chronique face à la protestation populaire.

**Mais surtout, ne lâchons rien ! ■ J.F.**

# Avec les retraités de Nantes



Par Daniel Lellouche



**L**e bureau de notre section retraité composé de 9 membres se réunit tous les mois. Lors de ces réunions, nous évoquons la situation sociale locale et nationale. Nous comptons 51 syndiqués, une partie des cotisants règlent en prélèvement automatique et une autre qui paient en chèque.

Nous participons pour la moitié du

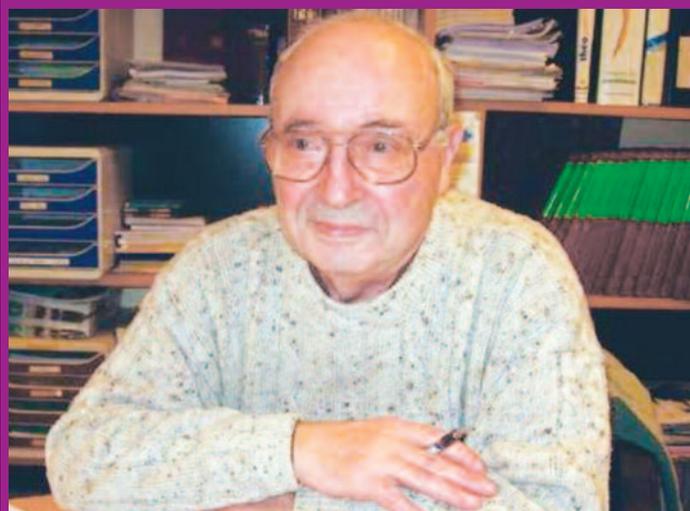
bureau au conseil syndical de nos camarades actifs, tous les mois et à toutes les activités de notre syndicat.

D'autre part j'ai eu aujourd'hui mon camarade Jean Joussaume de Rennes pour mettre au point la rencontre que l'on avait prévue l'an dernier et qui fut annulée pour cause de maladies.

On organise pour le courant de mai,

la venue d'une quinzaine de camarades retraités de la section de Rennes pour faire une visite du musée de l'imprimerie de Nantes et ensuite nous aurons une réunion syndicale.

Nous préparons une rencontre régionale de nos sections en présence de Dany Muller représentant l'UFR en vue de préparer le congrès qui doit se tenir en septembre à Nouan-le-Fuzelier. ■



## *Il nous a quittés* **Roland VICO**

Né le 13 mars 1933 - décédé le 19 février 2019

Prêtre et militant CGT Roland Vico est issu d'une famille de résistants Normands ayant connu prison et déportation, il est le dernier né de sept enfants.

Prêtre à la mission de France, avant même d'avoir été ordonné par son évêque en 1960, il a toujours travaillé comme salarié.

En Normandie dans l'agriculture et la maçonnerie, puis en région parisienne dans la distribution du livre. ( presse de la cité)

Il a toujours tenu à exercer une profession, tout en assumant sa charge pastorale.

Très vite apprécié auprès de ses collègues de travail, il devient Délégué du personnel et est élu au comité d'entreprise. Adhérent du Syndicat National des employés de la presse et du livre CGT. Il est mandaté à la commission exécutive et au bureau national.

Il se bat avec ses camarades, et affronte la direction qui veut imposer plusieurs plans de restructuration.

Il participe comme intervenant à une conférence organisée par l'Institut d'Histoire sociale du livre CGT sur le thème des prêtres ouvriers.

Il termine son cursus professionnel en étant huit ans Curé de Genevilliers (92230) puis aumônier à l'hôpital Beaujon de Clichy.

Xavier Hirsch

# Assemblée générale des camarades de Rennes



**22** camarades étaient présents à cette assemblée générale et quelques camarades excusés pour des raisons diverses.

Enfin la retraite ! Une libération, une émancipation : nous avons souhaité la bienvenue à de nouveaux camarades retraités : **Philippe Lagrange** (*Oberthur Fiduciaire*), **Dominique Buan** (*Perioprint*) et **Jean-Michel Quilfen** (*Ouest Média-Ouest France*). Nous avons eu une pensée pour nos camarades disparus ; **Jean Auffredou** (*Oberthur*) et **Auguste Placé** (*Ouest-France*).

Le débat est revenu bien évidemment sur des sujets d'actualité sociale : l'attitude méprisante de ce gouvernement, du patronat, de la finance, du capital, les Gilets jaunes, la question de l'augmentation des pensions, de la CSG, des politiques de santé, des Ehpad, nos difficultés à mobiliser les retraités...

Chaque présent a pu se saisir du document de la Cgt : « Le véritable débat : On va se le faire ! »

Pour cette année 2019, la « fidélisation » des actifs vers la Cgt retraités Filpac Rennes et le maintien de l'adhésion syndicale nous permettent de faire évoluer le nombre de nos adhérents : 15 adhérents du syndicat

*Ouest Média* et 3 du Syndicat du Livre rejoignent notre section de retraités Filpac Rennes.

Les relations entretenues avec les syndicats des actifs Filpac de Rennes ont permis en bonne intelligence de finaliser cette opération, dans l'intérêt de tous : des syndiqués retraités et de la Filpac Cgt dans son ensemble. Ce dont nous pouvons nous féliciter.

Trois nouveaux et jeunes camarades retraités intègrent le conseil syndical, qui a été élu à l'unanimité des présents.

Les adhérents se sont fixé différents rendez-vous :

- Les manifestations du 19 mars et du 11 avril 2019 ;
- La rencontre le 14 mai 2019 avec les camarades retraités Filpac de Nantes, avec la visite du musée de l'Imprimerie de Nantes ;
- Une formation pour les adhérents intéressés par le fonctionnement de la Cgt et les structures qui la composent, le 26 avril 2019 ;
- Notre prochaine assemblée de syndiqués aura lieu le 22 octobre 2019.

Cette assemblée générale s'est close par le **À la** traditionnel, suivi d'un repas convivial. ■ **Michel Bougier**

## LES FEMMES DANS LE LIVRE \*

Comme le constate l'historienne Sylvie Schweitzer, les femmes ont toujours travaillé et cette constatation est également valable pour les métiers du Livre. Le travail féminin dans le Livre est une réalité, et ce depuis longtemps. En 1848, une enquête de la chambre de commerce dénombreait 1487 ouvrières et apprenties travaillant dans le Livre dont 814 dans la reliure (presque la moitié de la profession) et 305 à la composition sur un total de 4536 typos. Si la proportion est nettement plus forte dans la brochure – où, sauf la coupe, les autres opérations sont exécutées par des femmes – au XIX<sup>e</sup> siècle les maisons employant des femmes typos sont de plus en plus nombreuses et, jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, leur nombre va continuer de croître de façon beaucoup plus proportionnelle à la poussée de l'ensemble des emplois dans la profession. En 1906, selon une enquête réalisée par la *Typographie française*, il y a 3000 compositrices en France, un peu moins du septième de l'effectif. Une enquête de la Chambre typographique avance une proportion légèrement plus forte à Paris et dans le département de la Seine où, avec 1069 emplois, elles constituent un peu moins du sixième de l'effectif et où elles sont 96 pour 149 hommes à manier les machines à composer nouvellement introduites. À l'imprimerie nationale, dans la période 1870-1910, les femmes représentent le tiers du personnel ouvrier, la plupart cantonnées à des fonctions manuelles et dévalorisées, principalement à la brochure (les premières compositrices n'y entrent qu'en 1910) Ce qui pose problème dans le Livre, ce n'est pas la place des femmes, mais leur acceptation par les hommes, les ouvriers du Livre se montrant particulièrement hostiles au travail des femmes. Dès la constitution de la fédération du Livre, la FFTL, en 1881, il est affirmé dans les statuts, à la quasi-unanimité, qu'un de ses buts est « d'écarter par tous les moyens légaux, même à salaire égal, la femme de l'atelier de composition », la fédération refusant de syndicaliser les ouvrières. Il est paradoxal que la corporation du Livre, engagée de longue date dans la revendication du droit ouvrier, mettant en avant la défense et la solidarité du monde ouvrier, ayant une organisation syndicale participant activement à un mouvement pour l'amélioration de la situation des travailleurs, se montre hostile aux femmes et à leur mouvement féministe. Pourquoi la fédération du Livre se bat-elle « pour l'émancipation des travailleurs », mais pas pour celle des travailleuses ? Il est vrai que cette hostilité n'est pas propre à la corporation du Livre.

\*Extrait de la conférence de l'Institut CGT du Livre parisien « Femmes et métiers du Livre » Sylvie Charlier Docteur en Histoire

# “Le Navarre”

Venez découvrir le camping « LE NAVARRE » à Vias-plage

**CAMPING ★★★**  
**Le Navarre**  
**TARIFS PARTICULIERS 2019**  
 ADVENTURE DU 16 AVRIL AU 23 SEPTEMBRE

**LOCATION MOBILE-HOMES**  
 4 places 5 places

du 16 avril au 11 août	155 €	175 €
du 11 août au 22 août	220 €	235 €
du 22 août au 5 sept	300 €	400 €
du 5 sept au 27 août	550 €	700 €
du 27 août au 31 août	540 €	560 €
du 31 août au 2 sept	200 €	200 €

**PROMOTIONS MOBILE-HOMES**

10 MOBILE-HOMES	1000 €
15 MOBILE-HOMES	1500 €
20 MOBILE-HOMES	2000 €

**CAMPING / CARAVANING**  
 10 places maximum

emplacement 1 ou 2 pers.	20 €	20 €
emplacement 3 pers.	30 €	30 €
emplacement 4 pers.	32 €	32 €
emplacement 5 pers.	35 €	35 €
emplacement 6 pers.	35 €	35 €

**penetration linéaire camping**

emplacement avec douche	2100 €
table exterieur	80 €
garage vélo	100 €
panoramas rétrospective	200 €
table d'extérieur	200 €

**penetration diversim**

service exploitation	8 €
100 personnes	100 €
service bar	5 €
service cuisine	5,5 €
location frigo top	5 €
nettoyage piscine	40 €

**tarifs de séjour**

tarif de séjour (incl. 10 pers.)	6200 €
taxe de séjour	15 €
location mobile home	250 €
location terrasse	50 €
location piscine	400 €

**tarifs de location**

location mobile home	250 €
location terrasse	50 €
location piscine	400 €



En 1998 a été créée une structure baptisée ACAS (Association pour la Coordination des Activités sociales et culturelles des travailleurs des industries du livre, du papier et de la communication). Cette association a été mise en place avec le soutien actif de la FILPAC dans le but de développer des activités vacances et loisirs, dans le cadre du tourisme social et familial.

L'association a contracté un emprunt pour racheter le terrain au prix du marché et ainsi préserver l'investissement initial des CE des entreprises précédemment propriétaires ; elle en est aujourd'hui l'intégrale propriétaire du camping "LE NAVARRE" et son budget est en équilibre.

En s'appuyant sur l'action des syndicats du papier, de la presse et de leurs militants, le camping a été entièrement modernisé ces dernières années.

L'acquisition de mobile homes (tout en conservant quelques emplacements camping), la construction d'une piscine, la rénovation de l'accueil ont permis au Navarre de se positionner avantageusement sur le même segment économique que les campings à but uniquement lucratif de Vias, deuxième station balnéaire de l'Hérault.

Notre but est la mise à disposition des salariés et des retraités issus prioritairement des CE de la presse, du labeur et du papier-carton, ressortissants de la FILPAC, d'installations modernes à des prix maîtrisés plus avantageux que ceux des campings concurrents du secteur.

Notre camping, c'est aujourd'hui 78 mobile homes dont 45 MH 6 places, 24 MH 4 places, 2 MH pour handicapés pouvant recevoir jusqu'à 6 personnes, 2 MH propriétés d'un CE et d'un syndicat, 5 MH de propriétaires particuliers et 68 emplacements nus pouvant accueillir des tentes, des caravanes ou des camping-cars.

Le Navarre est équipé d'une piscine de 100 m<sup>2</sup> et d'un bassin pour les petits, l'ensemble bénéficiant d'un surveillant de plage pendant la haute saison, d'une aire de jeux pour les enfants, d'un trampoline, d'une cage en filet pour pratiquer un dérivé de foot en salle, de 2 tables de ping-pong et de 2 terrains de pétanque.

Trois fois par semaine, des animations sont proposées en soirée, en accès libre.

Au cœur du Languedoc, la ville de Vias est à 20 km de Béziers, à 6 km du Cap d'Agde et à 60 km de Montpellier. Proche du Canal du midi, en plein vignoble languedocien, la cité et ses multiples chemins permettront aisément à chacun la pratique du VTT ou de la randonnée pédestre. La ville fortifiée de Carcassonne, au début du pays Cathare, à 45 min du camping est une sortie idéale pour associer gastronomie, farniente et culture.

Depuis ses débuts, la FILPAC soutient l'action de l'ACAS et suit attentivement la gestion du camping (5 salariés en CDI dont 4 à temps plein, plus des saisonniers en haute saison). Le Conseil d'administration composé de 15 membres est piloté par des syndicalistes issus de la Fédération.

Vous pouvez en tant que retraités bénéficier des structures du CE de votre entreprise si c'est le cas ou sinon de profiter des promotions offertes pendant la basse saison.

Vous pouvez également souscrire pour un linéaire au mobile home au Navarre.

C'est la garantie que les salariés et les retraités seront accueillis dans des équipements modernes : mobile home 3 chambres récents (les MH neufs sont affectés en priorité aux CE) et spacieux (chaque MH est doté d'une terrasse couverte de 10 m<sup>2</sup>). De plus, ils sont équipés d'une télévision, d'un micro-ondes et tout le matériel de cuisine

C'est la garantie que les vacanciers ne sont pas considérés comme des tiroirs-caisses, car, comme à la CGT, l'humain est au cœur des préoccupations de l'ACAS.

C'est participer à une œuvre de la CGT et faire de l'action sociale afin de permettre que la Méditerranée soit accessible à tous.

Je compte sur vous, cher lecteur, chère lectrice de notre journal « Ensemble » de l'Union Fédérale des Retraités, pour ne pas laisser aux seuls secteurs marchands l'organisation des vacances des retraités. Telle est notre action et notre philosophie à l'ACAS. Il n'est pas plus compliqué de signer un contrat linéaire avec nous ou venir passer quelques jours de repos au « Navarre » que de subventionner des départs avec le Club Méd ou Look Voyages et consorts...

Maurice LECOMTE Président de l'ACAS